



Cabinet CHARPENTIER

Eau | Environnement | Energie

Environnement | Epuration

## Commune de VIRIGNIN (01)

### Schéma Directeur des Systèmes d'Assainissement

#### Rapport Phase 2 Version 2



Avril 2013

Aménagement et Gestion Eaux Usées, Eaux Pluviales, Milieux Aquatiques – Mesures, Conseils et Maîtrise d’Œuvre  
Collectivités, Particuliers et Industriels

Cabinet CHARPENTIER SAS – 452, route de Jailleux - 01120 MONTLUEL  
Tél. 04.74.80.49.01 • Fax 04.74.48.84.50 • courriel : [comtech@BE-charpentier.fr](mailto:comtech@BE-charpentier.fr)  
SAS au capital de 10 000 € - RCS Bourg-en-Bresse 819 249 195 - Siret : 804 749 195 00016

## Table des matières

<b>I. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>II. MESURES DE CHARGES HYDRAULIQUES ET POLLUANTES.....</b>	<b>5</b>
<b>II.1. Localisation des Points de mesure .....</b>	<b>5</b>
<b>II.2. Bassins versants associés aux points de mesure .....</b>	<b>6</b>
<b>II.3. Conditions de mesures .....</b>	<b>9</b>
<b>II.3.1. Pluviométrie.....</b>	<b>9</b>
<b>II.3.2. Situation hydrologique.....</b>	<b>9</b>
<b>II.4. Résultats des mesures de DEBIT :.....</b>	<b>11</b>
<b>II.4.1. POINT 1 – ENTRÉE STEP .....</b>	<b>11</b>
<b>II.4.2. POINT DE MESURE N°2 – TROP PLEIN PR RHÔNE.....</b>	<b>13</b>
<b>II.4.3. Mesure Point 3 – DO3 .....</b>	<b>14</b>
<b>II.4.4. Mesure Point 4 – Aval Branche ZH .....</b>	<b>16</b>
<b>II.4.5. Mesure Point 4 bis – Aval ZH .....</b>	<b>18</b>
<b>II.4.6. Mesure Point 5 – RD 1504 .....</b>	<b>20</b>
<b>II.4.7. Mesure Point 6 – DO 1 .....</b>	<b>22</b>
<b>II.4.8. Mesure Point 7 – PR Folatière .....</b>	<b>24</b>
<b>II.4.9. Mesure Point 8 – Aval Lassigneau .....</b>	<b>26</b>
<b>II.4.10. Mesure Points 9 et 10 – PR Montaflier .....</b>	<b>28</b>
<b>II.4.11. Mesure Point 11 – DO 2 .....</b>	<b>30</b>
<b>II.4.12. Synthèse des mesures .....</b>	<b>32</b>
<b>II.5. Résultats des mesures de charges polluantes .....</b>	<b>35</b>
<b>II.5.1. Présentation des résultats .....</b>	<b>35</b>
<b>II.5.2. Interprétation des résultats .....</b>	<b>37</b>
<b>III. CAMPAGNE DE MESURE DES EAUX CLAIRES PARASITES .....</b>	<b>39</b>
<b>IV. PROPOSITIONS D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>43</b>
<b>IV.1. Inspections TéléVisuelles .....</b>	<b>43</b>
<b>IV.2. Contrôle fumigène .....</b>	<b>47</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Tableau de présentation des points de mesure .....	5
Figure 2: Plan de localisation des points de mesure - Secteur Sud .....	6
Figure 3: Plan de localisation des points de mesure - Secteur Nord .....	7
Figure 4: Tableau récapitulatif des charges théoriques par points de mesure .....	8
Figure 5: Synthèse des précipitations sur la campagne .....	9
Figure 6: Débit du Rhône à BRENS .....	9
Figure 7: Débit pompé par le PR Rhône .....	10
Figure 8: Synthèse des résultats de mesure par point .....	32
Figure 9: Graphique de synthèse des débits admis et transmis .....	34
Figure 10: Tableaux de présentation des mesures de charges polluantes .....	36
Figure 11: Synoptique de synthèse des mesures de charges .....	37
Figure 12: Tableau de synthèse des propositions d'ITV .....	46
Figure 13: Tableau de synthèse des propositions de tests au fumigène .....	50

## I. PRÉSENTATION DE L'ETUDE

La Commune de VIRIGNIN a souhaité réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement permettant d'établir une programmation des travaux et opérations à envisager afin d'améliorer la structure et le fonctionnement du système d'Assainissement.

Une mise à jour des plans a été réalisée, intégrant leur mise à disposition sur un support Autocad et SIG intégrable au système existant.

Le programme d'élaboration du SDA comprend :

- état des lieux, des contraintes, données existantes sur l'état et le fonctionnement du système d'assainissement
- intégration des données et résultats des investigations récentes
- diagnostic réseaux et STEP,
- élaboration des scénarios d'amélioration du fonctionnement du système d'Assainissement,
- élaboration du programme de travaux.

En phase d'élaboration du SDA, les spécificités de la Commune de Virignin devront prendre particulièrement en compte les points suivants :

- envisager les infrastructures nécessaires à moyen terme et long terme, sur la base des règlements existants,
- prendre en compte les perspectives de développement envisagé,
- établir une hiérarchisation des actions prenant en compte des enjeux identifiés, mais aussi les moyens financiers que la Collectivité souhaite affecter à ces opérations.

La phase 1 de l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement a fait l'objet d'un rapport, présentant :

- les données de base (Analyse des données AEP, Description du territoire)
- Présentation de l'assainissement
- Etat des lieux du système de collecte
- Etat des lieux de l'ouvrage de traitement
- Défauts et dysfonctionnements

Une campagne de mesure des charges hydrauliques et polluantes a été réalisée sur l'ensemble des systèmes collectifs d'assainissement de la commune.

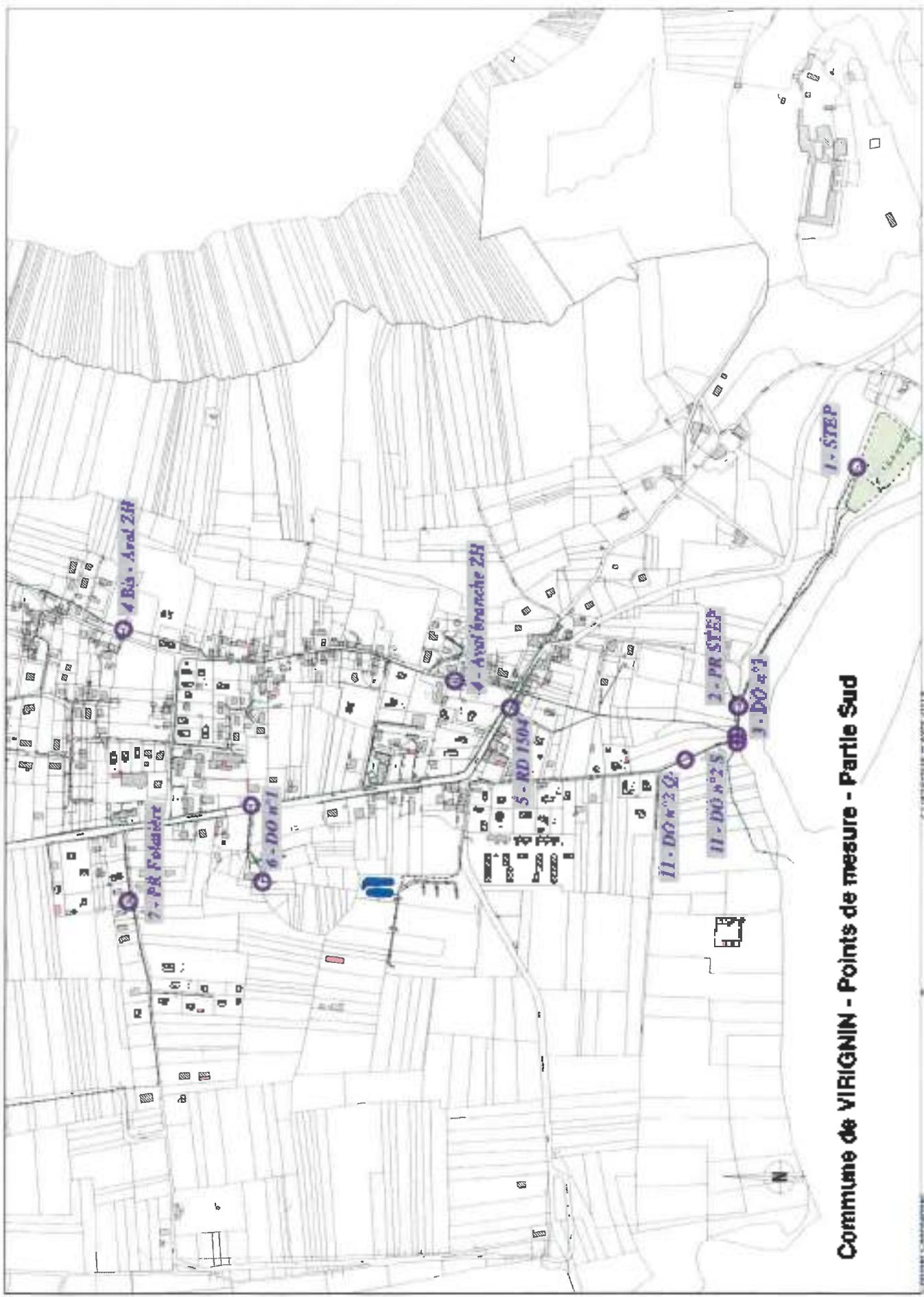
Le présent rapport de phase 2 a pour objet de présenter l'exploitation de ces données, l'implication de ces résultats dans la connaissance du système d'assainissement et les investigations complémentaires nécessaires permettant de finaliser les études fonctionnelles et structurelles du système d'assainissement de VIRIGNIN.

## II. MESURES DE CHARGES HYDRAULIQUES ET POLLUANTES

### II.1. LOCALISATION DES POINTS DE MESURE

Nom des points	Numéro du site	Mesure de Débit (Q)	Mesure de charge polluante (P)	Mesure de la surverse (S)	Pluviomètre (Phv)	Commentaires
Entrée STEP	1	1	1		1	Evaluation de la charge totale collectée et suivi des débits entrants. La prise en compte de l'intégralité des débits nécessite la mise en place de la mesure de la surverse en entrée du PR. La mesure en amont du PR n'a pas été retenue compte tenu des risques importants de mise en charge du réseau qui perturberaient les mesures. Mise en place d'un pluviomètre avec enregistrement en continu des données.
PR Step	2			1		Mesure de la surverse du PR (cf. supra)
DO n°3	3	1	1	1		Il s'agit du DO principal du système. Evaluation de la charge totale collectée pour sectoriser les zones de pertes de pollution. Suivi des débits entrants et mesure de la surverse afin de diagnostiquer le fonctionnement du DO
Aval Branche ZH	4	1	1			Evaluation de la charge totale collectée pour sectoriser les zones de pertes de pollution. Suivi des débits entrants pour évaluer les apports hydrauliques par temps sec et temps de pluie sur cette branche
Aval ZH	4b	1				Evaluation des apports hydrauliques générés par la ZH de Virignin
RD 1504	5	1	1			Suivi des débits entrants pour évaluer les apports hydrauliques par temps sec et temps de pluie sur cette branche. Les apports de charge polluante de la branche sont mesurés
DO n°1	6	1	1	1		Evaluation de la charge totale collectée pour sectoriser les zones de pertes de pollution. Suivi des débits entrants et mesure de la surverse afin de diagnostiquer le fonctionnement du DO. La mesure de la surverse est réalisée plus à l'aval
PR Folatière	7	1		1		Ce PR possède un trop plein. Suivi des débits entrants pour évaluer les apports hydrauliques par temps sec et temps de pluie sur cette branche. Mesure de la surverse
Aval Lassignieu	8	1	1			Evaluation de la charge totale collectée pour sectoriser les zones de pertes de pollution. Suivi des débits entrants pour évaluer les apports hydrauliques par temps sec et temps de pluie sur cette branche
PR Montardier	9	1				Ce PR possède un trop plein. Mesure de la Surverse
Amont PR Montardier	10			1		Suivi des débits entrants en amont du PR pour évaluer les apports hydrauliques par temps sec et temps de pluie sur cette branche.
DO n°2	11	1		1		Evaluation de la charge totale collectée pour sectoriser les zones de pertes de pollution. Suivi des débits entrants et mesure de la surverse afin de diagnostiquer le fonctionnement du DO
<b>TOTAL:</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		

Figure 1 : Tableau de présentation des points de mesure



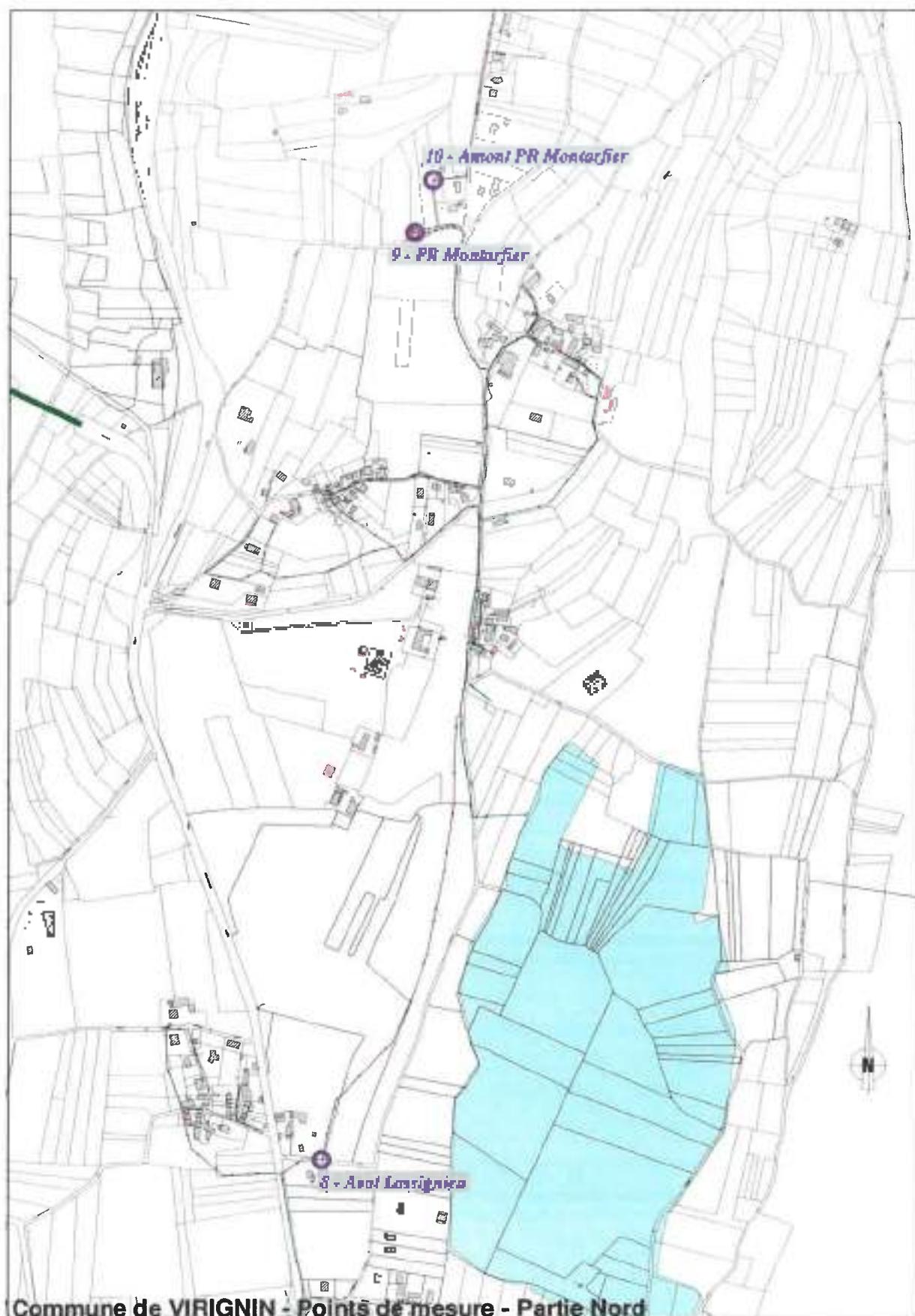


Figure 3: Plan de localisation des points de mesure - Secteur Nord

**II.2. BASSINS VERSANTS ASSOCIES AUX POINTS DE MESURE**

Numéro de point de mesure	Point de mesure	Réseau	Branchements (base : non branchements consommants)	DONNEES DE BASE	
				Charge théorique domestique + assimilés (en EH)	Volume théorique (m³/j)
				Hab./log: 2.4	Conso. moy./hab.: 0.12 m³
1	Entrée STEP	Unitaire	470	1129	135
2	PR Step	Unitaire			
3	DO n°3	Unitaire	405	972	117
4	Aval Branche ZH	Unitaire	167	401	48
4bis	Aval ZH	Unitaire	92	221	26
5	RD 1504	Unitaire	226	657	79
6	DO n°1	Unitaire	188	566	68
7	PR Folatière	Séparatif	19	46	5
8	Aval Lassigneau	Majoritairement séparatif	81	245	29
9	PR Montarlier	Séparatif	12	29	3
10	Amont PR Montarlier	Séparatif	12	29	3
11	Branche DO n°2	Unitaire	65	156	19
<b>TOTAL (PT3 + PT 11)</b>			<b>470</b>	<b>1129</b>	<b>135</b>

Figure 4: Tableau récapitulatif des charges théoriques par point de mesure

### **II.3. CONDITIONS DE MESURES**

#### ***II.3.1. Pluviométrie***

Les mesures ont été réalisées sur la période du 16/01/18 au 02/03/2018.

Les principaux épisodes pluviaux sont synthétisés dans le tableau suivant.

L'épisode le plus intense enregistré sur la période est celui du 22/01/2018 (période de retour bimestrielle).

	Durée de la pluie (minutes)	Hauteur précipitée (mm)	Période représentative	Période de retour
<b>22/01/2018</b>	1976	28.2	22.6mm en 12h	Bimestrielle
<b>26/01/2018</b>	1108	19.4	14mm en 12h	Mensuelle
<b>01/02/2018</b>	88	1.6	1.2mm en 30min	< hebdomadaire
<b>17/02/2018</b>	510	10	7.2mm en 1h	Mensuelle

Figure 5: Synthèse des précipitations sur la campagne

#### ***II.3.2. Situation hydrologique***

Le suivi de la situation hydrologique a été réalisé par contrôle des données suivantes :

- Débit pompé au PR Rhône
- Débit du Rhône à BRENS



Figure 6: Débit du Rhône à BRENS

**Début de la campagne de mesure**

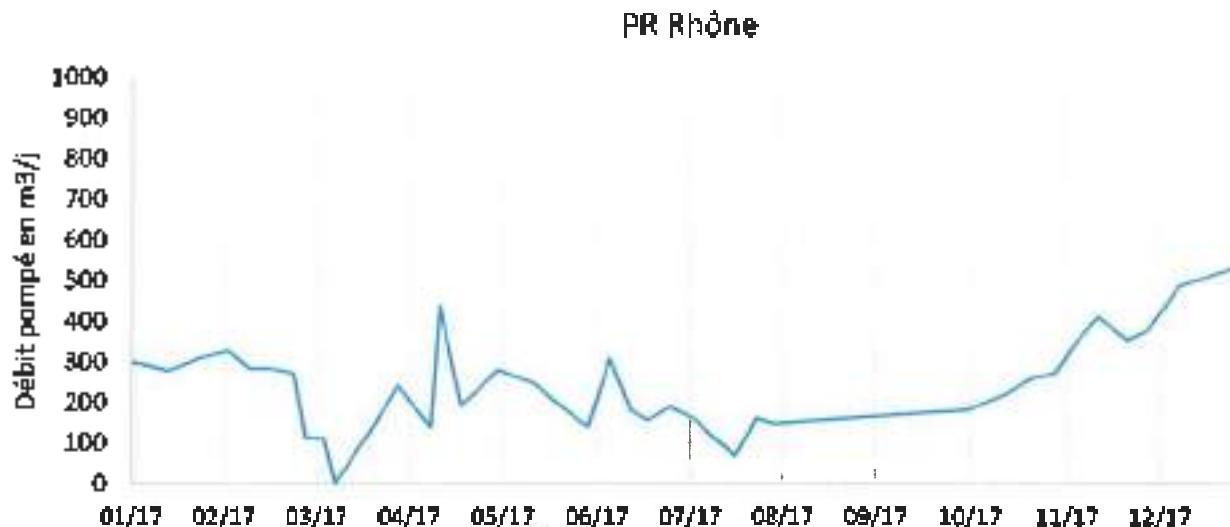


Figure 7 : Débit pompé par le PR Rhône

On observe :

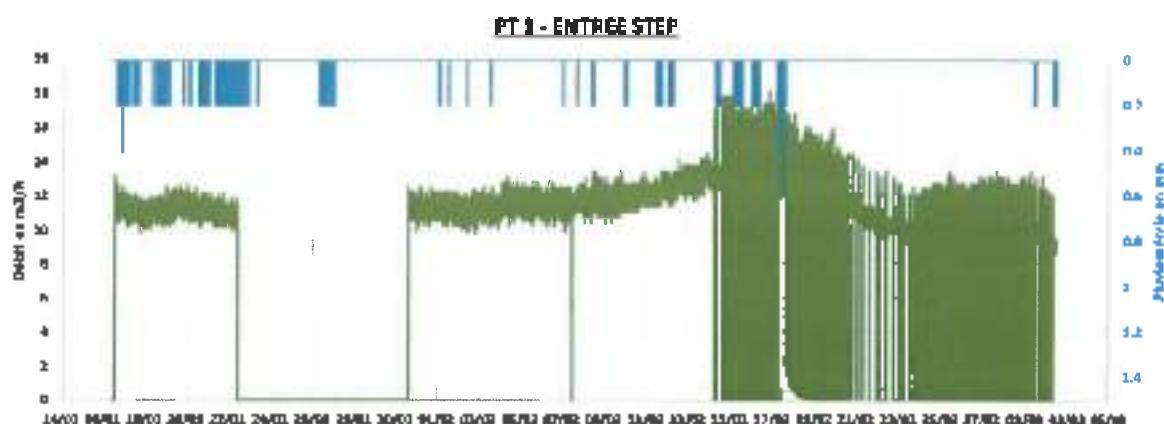
- Le débit du Rhône augmente à partir de décembre 2017.
- Le débit journalier pompé par le PR Rhône sur la période « décembre 2017-début 2018» représente le double du débit médian de Janvier-Novembre 2017 (200m<sup>3</sup>/j).

L'impact de cette situation hydrologique sur notre campagne de mesure est le suivant :

- Le Rhône remonte dans le réseau d'assainissement lorsque le débit enregistré à la station de mesure de BRENS est supérieur à 1000m<sup>3</sup>/s, soit une occurrence comprise entre 1 et 2 ans.
- Le PR Rhône est mis à l'arrêt par l'exploitant durant cette période de crue
- La campagne de mesure a été réalisée sur une période représentative d'une nappe haute. Le poste de relevage PR Rhône a été mis à l'arrêt du 22/01 au 30/01 compte tenu de la crue du Rhône.



↳ Exploitation des mesures temps de pluie POINT 1 – ENTREE STEP



**En période de nappe haute, les pluies sont sans impact sur les débits observés en entrée de la STEP.**

Cette situation est attribuable au fonctionnement des déversoirs d'orages en amont de la STEP (DO2 et DO3) qui maintiennent un débit régulier d'alimentation, les augmentations de débit étant systématiquement déversées.

**Il n'est pas possible de déterminer une surface active à partir de ce point de mesure.**

II.4.2. POINT DE MESURE N°2 – TROP PLEIN PR RHÔNE

## ↳ Graphique des enregistrements POINT 2 – TROP PLEIN PR RHÔNE



Le trop-plein du PR Rhône n'a fonctionné que durant la phase la plus haute de la crue, du 22 au 25/01.

Lorsque le niveau de crue du Rhône a baissé en dessous du niveau de trop plein (220.03m dans RV6), il n'est plus observé de déversement du PR alors que le poste n'est pas encore remis en service. Cette situation est attribuable aux déversements par les DO 2 et 3 en amont.

Le trop plein du PR Rhône participe aux déversements uniquement lors des crues importantes du Rhône. En cas de pluie ou de dysfonctionnement du PR les surverses seront prioritairement réalisées par le DO2 puis le DO3.

Il n'est pas possible de déterminer une surface active à partir de ce point de mesure, en l'absence de fonctionnement par temps de pluie.

## ↳ Tableau de synthèse POINT 2 – TROP PLEIN PR RHÔNE

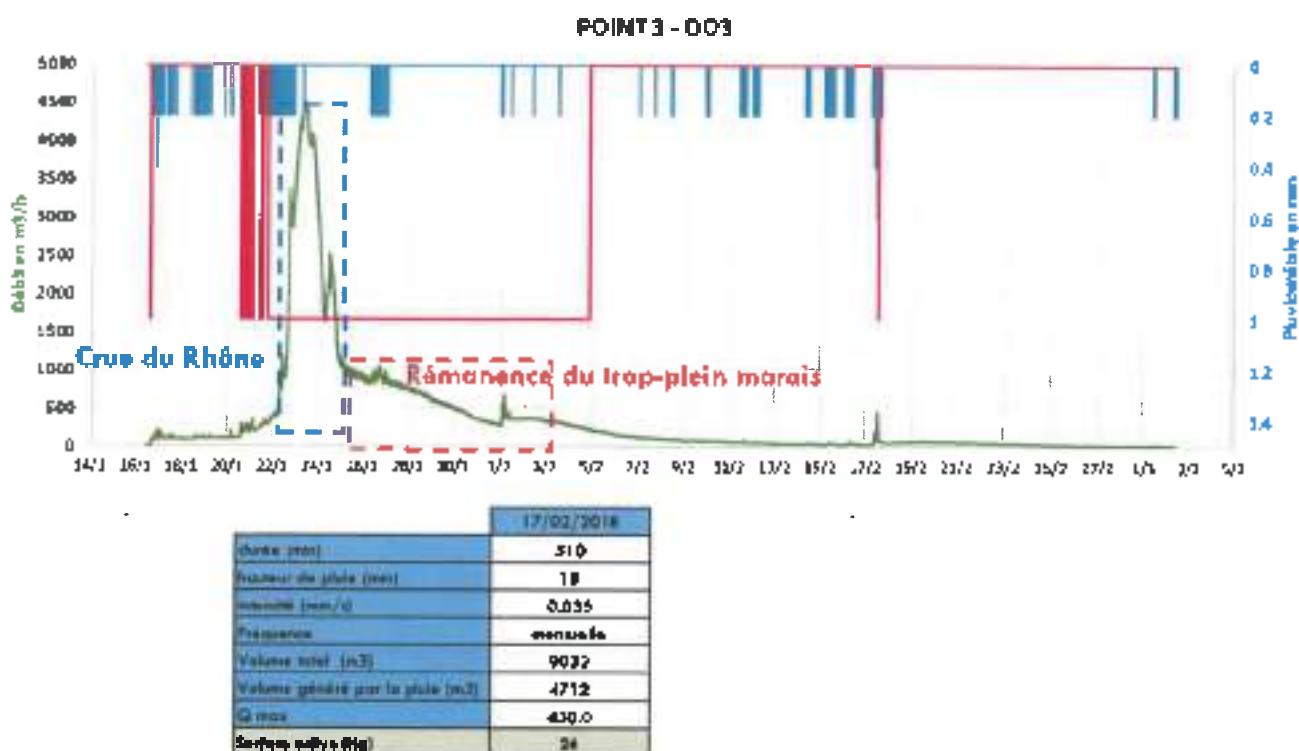
Munitionnée (mm)	9.20	9.30	2.80	23.60	9.60	28.00	0.20	0.00	0.00	18.20	1.20
TROP PLEIN PR RHÔNE	17/1/18	18/1/18	19/1/18	20/1/18	21/1/18	22/1/18	23/1/18	24/1/18	25/1/18	26/1/18	27/1/18
Volumetrie ( $m^3/s$ )						5258.9	17534.9	8644.9			
Qmax ( $m^3/s$ )						219.1	730.6	360.2			
Qmin ( $m^3/s$ )						0.00	407.6	1.9			
Qmed ( $m^3/s$ )						615.4	858.9	592.5			
Qmin ( $m^3/s$ )						0.00	497.9	0.0			
Qmax ( $m^3/s$ )						634.5	864.9	605.6			
Nbres de journées mesurées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Périodes "Tpe Sec" relevées											

Ces mesures ne permettent pas la réalisation d'une analyse de fonctionnement de temps sec.

Il n'a pas été mesuré de déversement sur le restant de la période de mesure.



### Exploitation des mesures temps de pluie POINT 3 – DO 3



**Des déversements en trop plein par le DO 3 lors de la crue du Rhône et lorsque le débit admis sur le DO dépasse 200m<sup>3</sup>/h (pluies d'occurrence mensuelle et rémanence du trop-plein de marnais).**

**Il n'est possible de déterminer la surface active collectée que pour la pluie du 17/02/18, les autres pluies étant soit non-significatives, soit masquées par la crue du Rhône.**

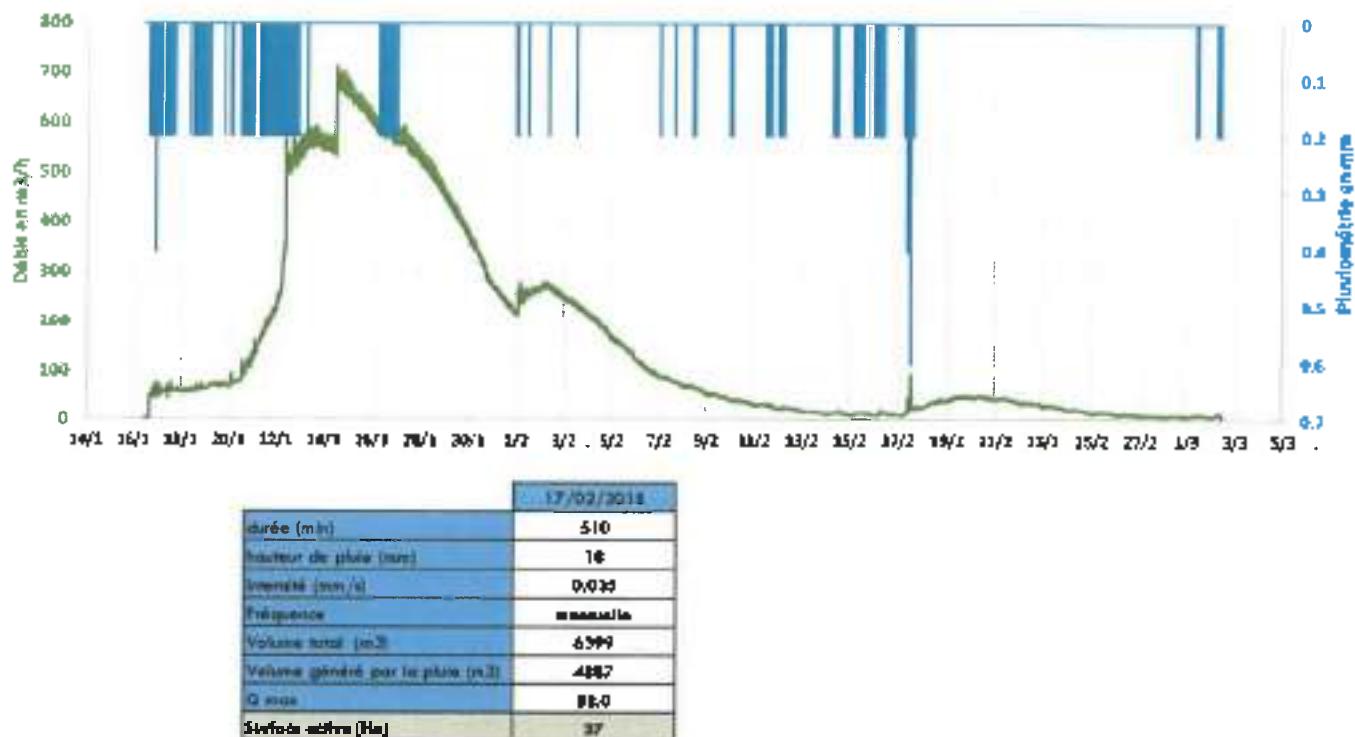
**La surface active est estimée à 26Ha.**

**Le trop-plein de la zone humide induit un débit de fond important (20 à 60m<sup>3</sup>/h) et une rémanence de l'ordre de 7 jours.**

**Le débit d'eaux claires parasites est de l'ordre de 10m<sup>3</sup>/h.**



## POINT4 - AVALBRANCHE "ZONE HUMIDE"

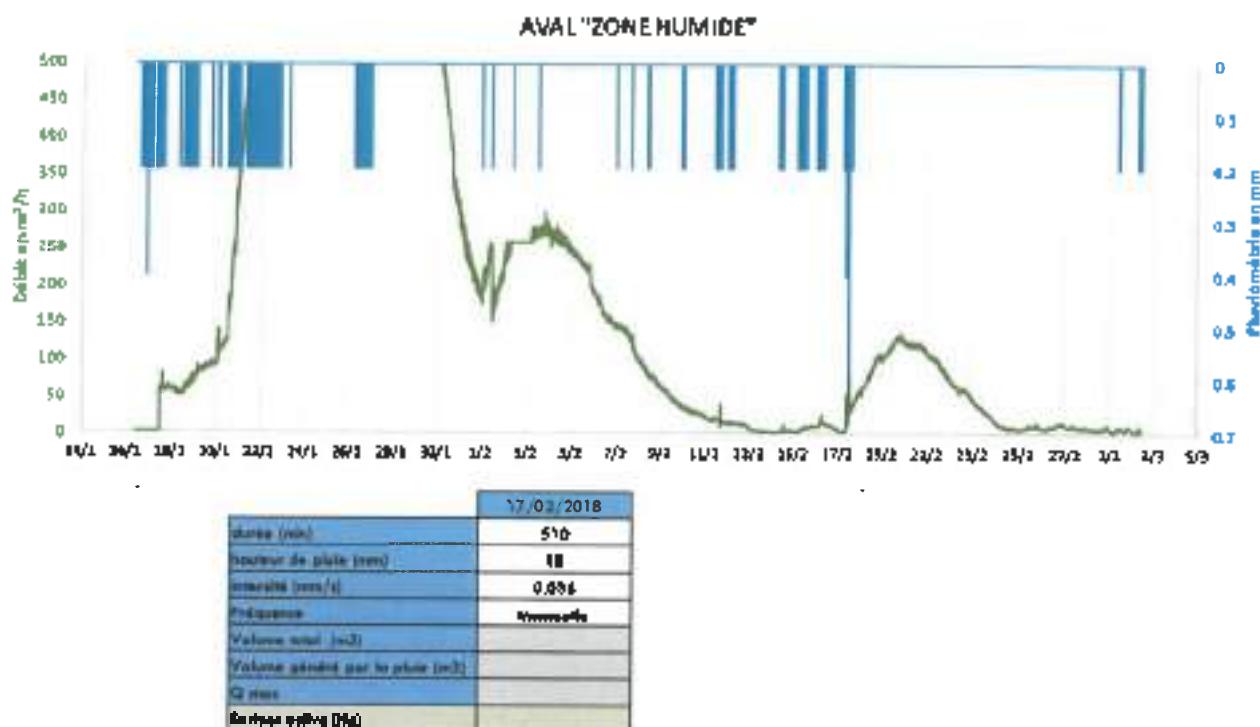


Il est possible de déterminer la surface active collectée que pour la pluie du 17/02/18, les autres pluies étant soit non-significatives, soit masquées par le débit issus du trop-plein du marais.  
La surface active est estimée à 27Ha.

Le trop-plein de la zone humide induit un débit de fond important (10 à 50m<sup>3</sup>/h) et une rémanence de l'ordre de 7 jours.

Le débit d'eaux daires parasites est de l'ordre de 5 à 6m<sup>3</sup>/h.





Il est possible de déterminer la surface active collectée que pour la pluie du 17/02/18, les autres pluies étant soit non-significatives, soit masquées par le débit issus du trop-plein du marais.

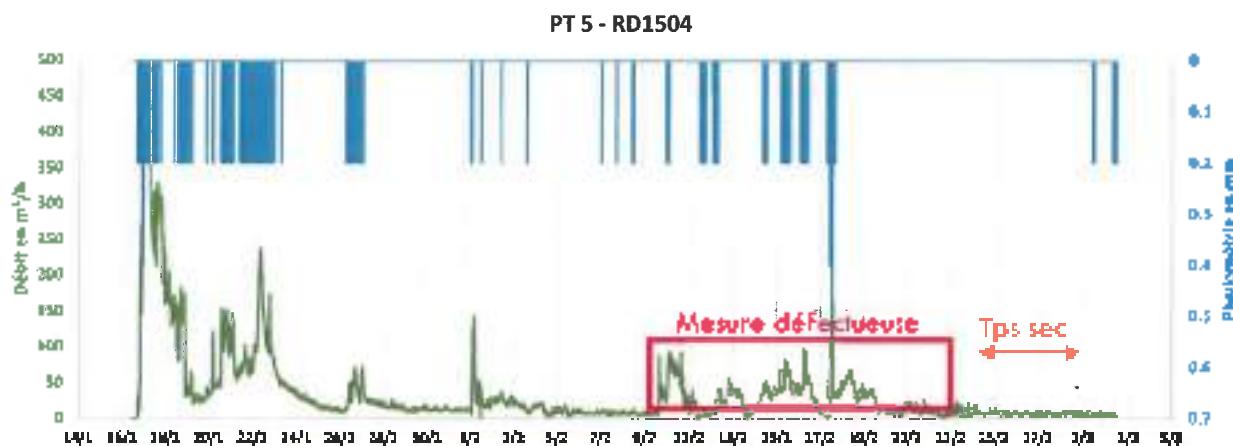
L'évaluation de la surface active présente une incohérence avec les mesures en aval, ne permettant pas son évaluation.

Le trop-plein de la zone humide induit un débit de fond important ( $>40\text{m}^3/\text{h}$ ) et une rémanence de l'ordre de 7 jours.

Le débit d'eaux claires parasites est de l'ordre de  $4\text{m}^3/\text{h}$ .

II.4.6. Mesure Point 5 - RD 1504

## ↳ Graphes des enregistrements POINT 5 – RD1504

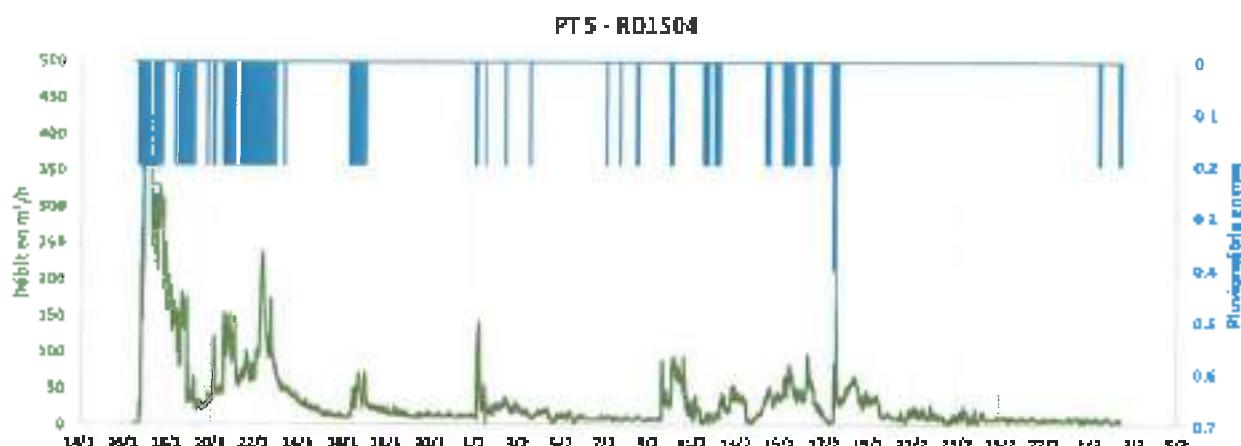


## ↳ Tableau de synthèse POINT 5 – RD1504

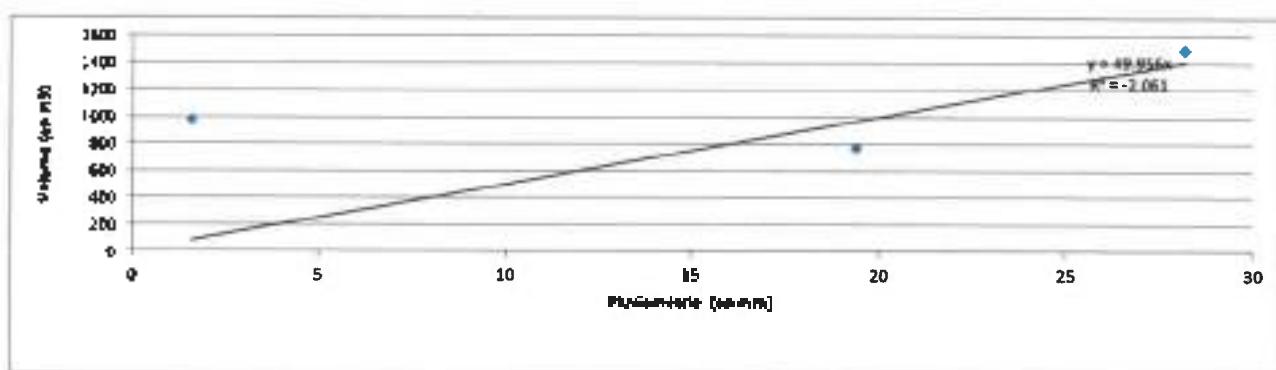
Paramètres (pas 1)	9.30	8.20	2.80	33.80	9.60	26.00	0.20	0.00	0.00	18.30	1.30	0.00	0.00	0.00	0.00
PT 5 - RD1504															
Volumen [m <sup>3</sup> /h]	7433.6	3413.3	739.3	1963.3	1833.7	2683.9	1103.2	387.9	366.2	794.9	596.3	371.7	384.3	293.3	264.9
Qmax [m <sup>3</sup> /h]	328.4	142.3	30.8	81.6	76.4	124.3	46.0	24.5	12.8	30.3	24.6	14.6	14.8	12.2	11.0
Qmin [m <sup>3</sup> /h]	168.2	43.0	29.2	33.4	37.2	67.6	32.9	17.0	9.6	9.3	16.9	11.3	10.6	10.4	9.8
Qave [m <sup>3</sup> /h]	454.0	196.4	39.2	145.5	132.9	225.9	45.2	22.6	15.4	44.2	46.1	23.6	14.6	14.5	12.2
Qave [m <sup>3</sup> /h]	169.3	38.4	19.8	29.5	51.2	62.9	20.4	14.7	8.5	8.3	15.6	9.7	7.4	9.2	9.3
Qave [m <sup>3</sup> /h]	467.6	205.4	68.1	152.9	146.1	237.9	48.3	35.4	19.0	70.3	71.3	24.3	14.4	17.7	14.7
Méthode de mesure															
Référence "Type Sec" référence															
Paramètres (pas 1)	1.80	0.20	0.40	0.00	4.00	0.80	4.40	1.00	0.00	0.80	1.00	2.40	3.00	5.40	4.90
PT 5 - RD1504															
Volumen [m <sup>3</sup> /h]	561.8	240.9	26.9	4.9	274.7	290.3	170.4	186.2	197.6	464.1	121.5	291.8	369.1	27.8	119.9
Qmax [m <sup>3</sup> /h]	21.2	9.3	1.1	11.2	17.7	21.1	4.6	18.6	32.7	54.1	11.2	28.4	39.9	9.2	48.2
Qmin [m <sup>3</sup> /h]	11.2	10.1	2.6	0.8	6.6	4.8	4.8	8.9	12.2	32.7	4.4	22	9.0	32.7	
Qave [m <sup>3</sup> /h]	13.5	5.8	2.6	3.9	10.1	11.2	10.3	11.4	21.1	31.9	20.8	37.9	37.9	9.0	74.8
Qave [m <sup>3</sup> /h]	0.0	12.9	4.3	1.4	9.9	6.0	4.9	4.7	8.8	11.3	4.7	8.8	9.6	9.0	39.5
Qave [m <sup>3</sup> /h]	147.6	59.4	24.4	21.7	48.3	73.3	17.4	82.7	87.1	88.7	29.4	28.9	31.3	9.0	81.2
Méthode de mesure	18	17	18	19	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Référence "Type Sec" référence															
Paramètres (pas 1)	0.80	10.80	0.00	0.00 <th>0.00</th>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PT 5 - RD1504															
Volumen [m <sup>3</sup> /h]	492.3	179.4	204.8	145.6	272.0	277.9	164.8	234.6	175.5	156.2	138.6	119.7	126.8	122.5	77.4
Qmax [m <sup>3</sup> /h]	22.6	11.2	14.8	12.1	14.2	15.3	6.5	8.3	7.5	4.1	1.4	4.7	5.1	1.4	
Qmin [m <sup>3</sup> /h]	12.9	9.3	24.8	1.1	2.8	6.4	9.2	2.8	2.7	3.8	2.8	4.0	2.2	2.6	0.0
Qave [m <sup>3</sup> /h]	18.4	15.8	21.4	19.8	15.8	20.4	12.4	16.1	16.3	9.2	3.8	4.2	5.4	2.9	4.0
Qave [m <sup>3</sup> /h]	2.9	9.0	20.2	7.2	8.3	9.4	0.8	3.2	1.6	3.0	2.2	3.2	2.0	2.2	2.0
Qave [m <sup>3</sup> /h]	19.4	142.9	47.8	20.2	70.2	39.2	19.8	25.4	14.9	11.8	11.7	8.7	19.9	19.7	7.9
Méthode de mesure	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
Référence "Type Sec" référence															

SYNTHESE Q Tpe SEC	25/02/09 01/01/01
Volumen	133.8
Qmax	5.6
Qmin	3.6
Qave	8.1
Q'min	2.8
Q'max	10.8

### Exploitation des mesures temps de pluie POINT 5 – RD1504



	23/01/2018	14/02/2018	01/02/2018	17/02/2018
Surface (ha)	1974	1404	88	
Volumen de pluie (mm)	38,7	19,1	1,6	
Intercept (mm/h)	0,014	0,018	0,018	
Transfert	0,000000	0,000000	0,000000	
Volumen total (m³)	7943	1494	2303	
Volumen générée par le pluie (m³)	1415	769	978	
Q max	2 m3	47	141,0	
Surface active (Ha)	3,3	4,0	61	



La surface active au point 5 est évaluée à 4,9Ha.

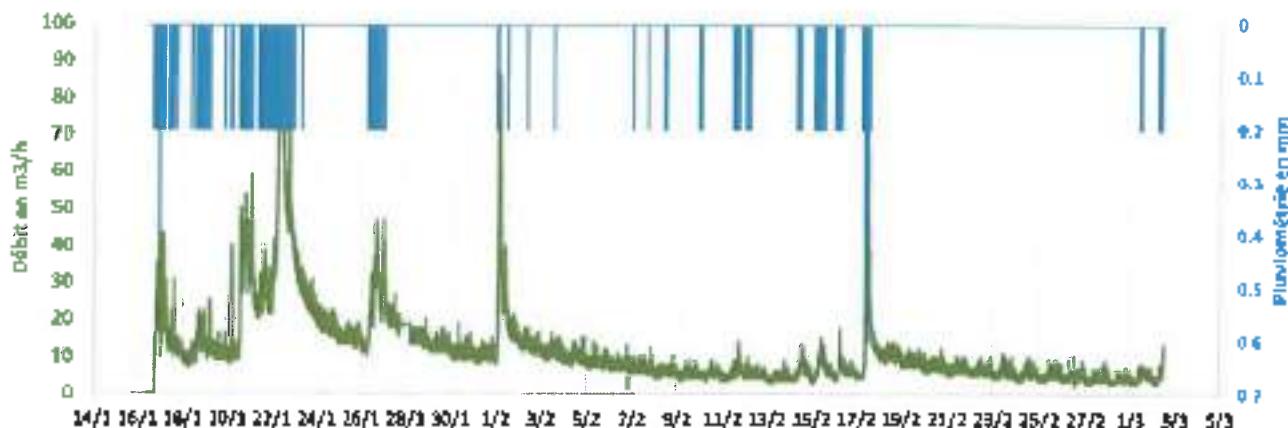
Il est observé une nette réactivité du réseau (bassin versant unitaire) avec une période de rémanence de l'ordre de 4 jours (apports ruraux).

Le débit d'eaux cloîtrées parasites est de l'ordre de 3 à 4m³/h.

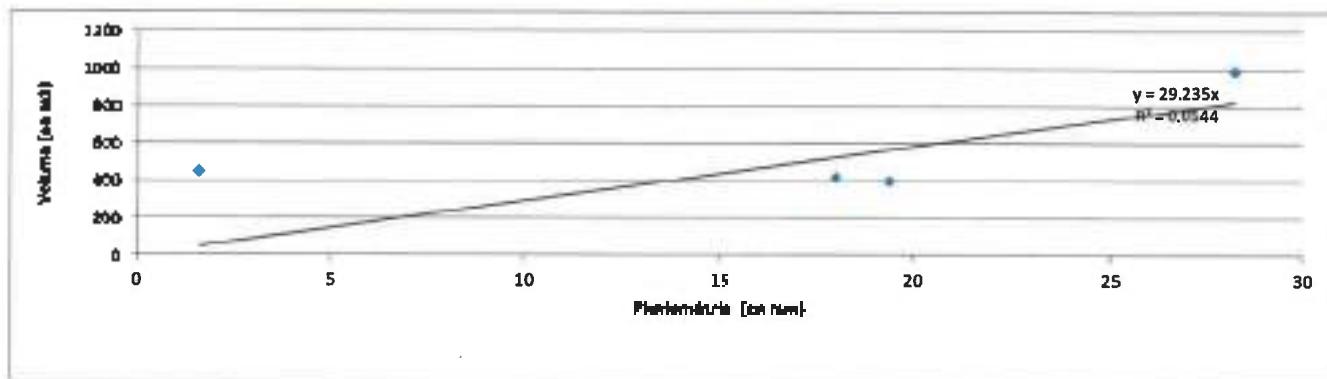


## ↳ Exploitation des mesures temps de pluie POINT 6 – DO 1

## POINT 6 - DO 1



	22/01/2018	16/01/2018	01/02/2018	17/02/2018
Hauteur (m)	197,6	110,8	89	51,0
Volume de pluie (mm)	28,2	19,4	1,6	1,8
Intensité (mm/h)	0,914	0,018	0,018	0,035
Précipitation:	ininterrompue	ininterrompue	< 10mm interrompue	normale
Volume total (m³)	2046	1225	1170	1218
Volume générée par la pluie (m³)	950	395	450	417
O max:	170	47	86,0	148,0
Surface active (Ha)	3,3	3,0	3,0	3



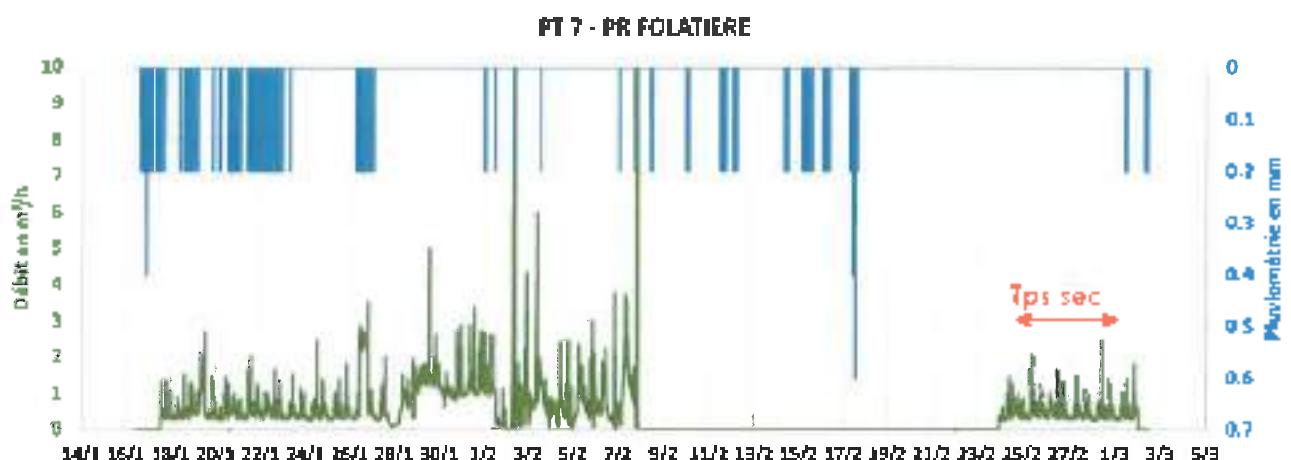
La surface active collectée au point 6 est évaluée à 2,9Ha.

Il n'a pas été mesuré de déversement par le trap-plain du DO 1 durant la campagne. Cette observation est cohérente avec la hauteur d'eau maximale mesurée dans le DO (20cm), valeur insuffisante pour permettre un déversement (environ 60cm)<sup>1</sup>.

Il est observé une rémanence de l'ordre de 7 jours, représentative de la collecte d'un bassin versant à rural %.

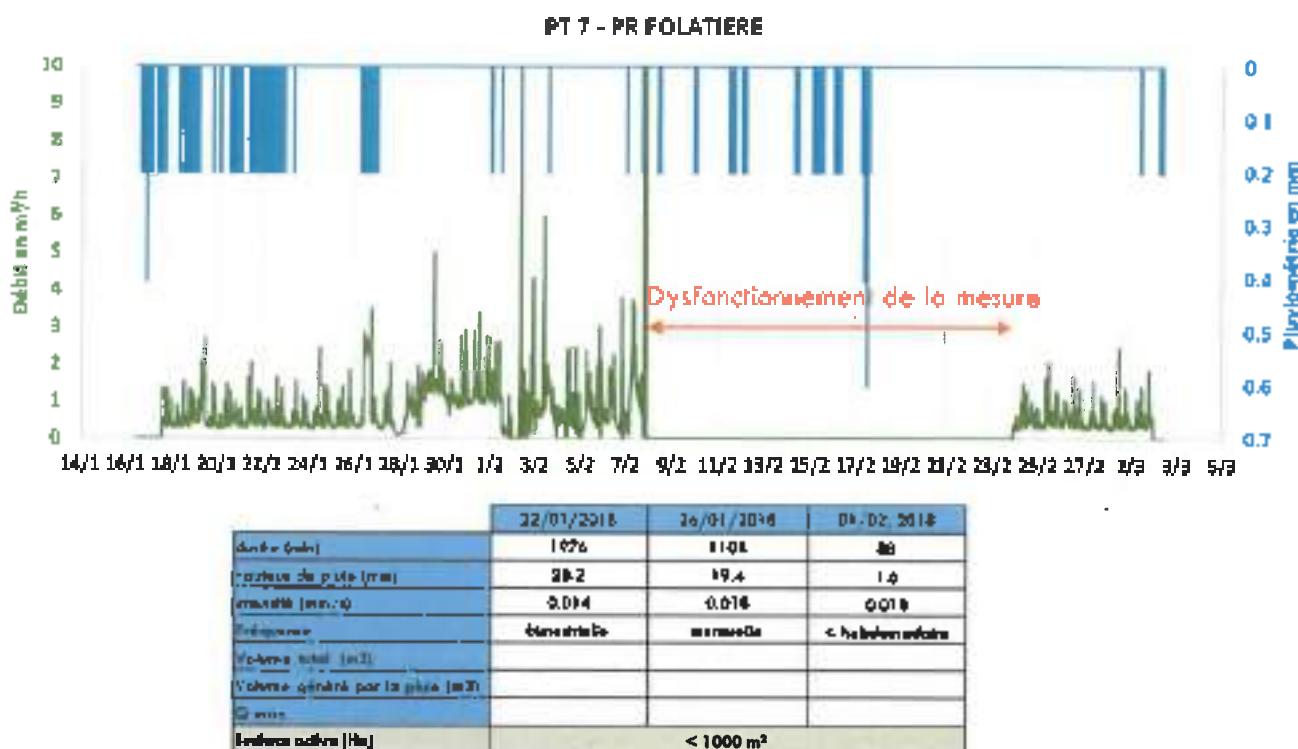
Le débit d'eaux claires partielles est de l'ordre de  $3\text{m}^3/\text{h}$ .

<sup>1</sup> DO modifié en cours d'étude à la demande de la collectivité pour limiter les déversements

**H.4.8. Mesure Point 7 – PR Folatière****Graphe des enregistrements POINT 7 – PR Folatière****Tableau de synthèse POINT 7 – PR Folatière**

Nombre de jours	9.20	6.20	1.80	23.60	9.60	29.00	0.20	0.00	0.60	16.30	1.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
PT7 - PR Folatière	14/1/14	15/1/14	16/1/14	20/1/14	21/1/14	22/1/14	24/1/14	25/1/14	26/1/14	27/1/14	28/1/14	29/1/14	30/1/14	1/2/14	2/2/14	3/2/14	
Volumes (m³)	10.9	11.9	11.7	14.0	13.2	10.0	9.1	11.4	11.6	29.9	1.7	17.1	36.7	28.3	39.4	44.1/14	
Qmax (m³/h)	0.5	0.7	0.7	0.6	0.1	0.4	0.4	0.5	0.5	1.2	0.4	0.7	1.5	4.1	1.2		
Qmoy (m³/h)	0.0	0.3	0.2	0.4	0.3	0.29	0.2	0.3	0.3	0.3	0.1	0.3	1.2	0.8	1.0		
Qmin (m³/h)	1.2	1.0	1.3	0.8	0.7	0.2	0.4	0.9	1.0	2.6	0.8	1.4	2.6	1.9	1.8		
Qmax (m³/h)	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.28	0.3	0.2	0.2	0.3	0.1	0.1	1.0	0.6	0.9		
Qmoy (m³/h)	1.1	1.1	1.2	1.4	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	3.5	2.0	1.9	5.0	2.9	3.2		
Mesurés (m³)	1.2	2.0	2.1	3.4	3.6	3.8	4.0	4.1	4.0	11.0	3.8	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	
Période : "Tps Sec" mesure																	
PT7 - PR Folatière	1.80	0.20	0.40	4.90	0.00	0.00	0.40	1.00	0.20	0.80	2.60	2.40	0.00	5.40	4.90		
PT7 - PR Folatière	14/1/14	15/1/14	16/1/14	17/1/14	18/1/14	19/1/14	20/1/14	21/1/14	22/1/14	23/1/14	24/1/14	25/1/14	26/1/14	27/1/14	28/1/14	29/1/14	
Volumes (m³)	18.2	17.1	24.0	14.5	19.8	18.8	16.3										
Qmax (m³/h)	3.8	1.3	1.0	0.8	0.8	0.7	2.8										
Qmoy (m³/h)	0.0	0.0	0.3	0.0	0.1	0.2	0.0										
Qmin (m³/h)	1.4	1.4	2.1	1.3	1.4	1.5	1.6										
Qmax (m³/h)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0										
Qmoy (m³/h)	2.4	15.0	2.9	2.4	2.6	2.6	2.7										
Mesurés (m³)	3.8	3.7	18.0	19.0	20.0	20.0	16.0										
Période : "Tps Sec" mesure																	
Pluviométrie (mm)	0.89	16.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.00	2.00	2.00	2.00	
PT7 - PR Folatière	14/1/14	15/1/14	16/1/14	17/1/14	18/1/14	19/1/14	20/1/14	21/1/14	22/1/14	23/1/14	24/1/14	25/1/14	26/1/14	27/1/14	28/1/14	29/1/14	
Volumes (m³)	0.4	0.5	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Qmax (m³/h)	0.5	0.5	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Qmoy (m³/h)	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Qmin (m³/h)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Mesurés (m³)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Période : "Tps Sec" mesure																	
SYNTHÈSE																	
Q Tps SEC																	
Volumé	11.5																
Qmax	0.5																
Qmoy	0.3																
Qmax	0.9																
Qmin	0.3																
Qmax	1.9																

## ↳ Exploitation des mesures temps de pluie POINT 7 – PR Folatière



**Il est observé une faible incidence de la pluie sur le réseau d’assainissement, liée à une surface active limitée.** Elle permet l’observation graphique de l’incidence de la pluie mais les volumes générés sont trop faibles pour permettre un calcul représentatif.

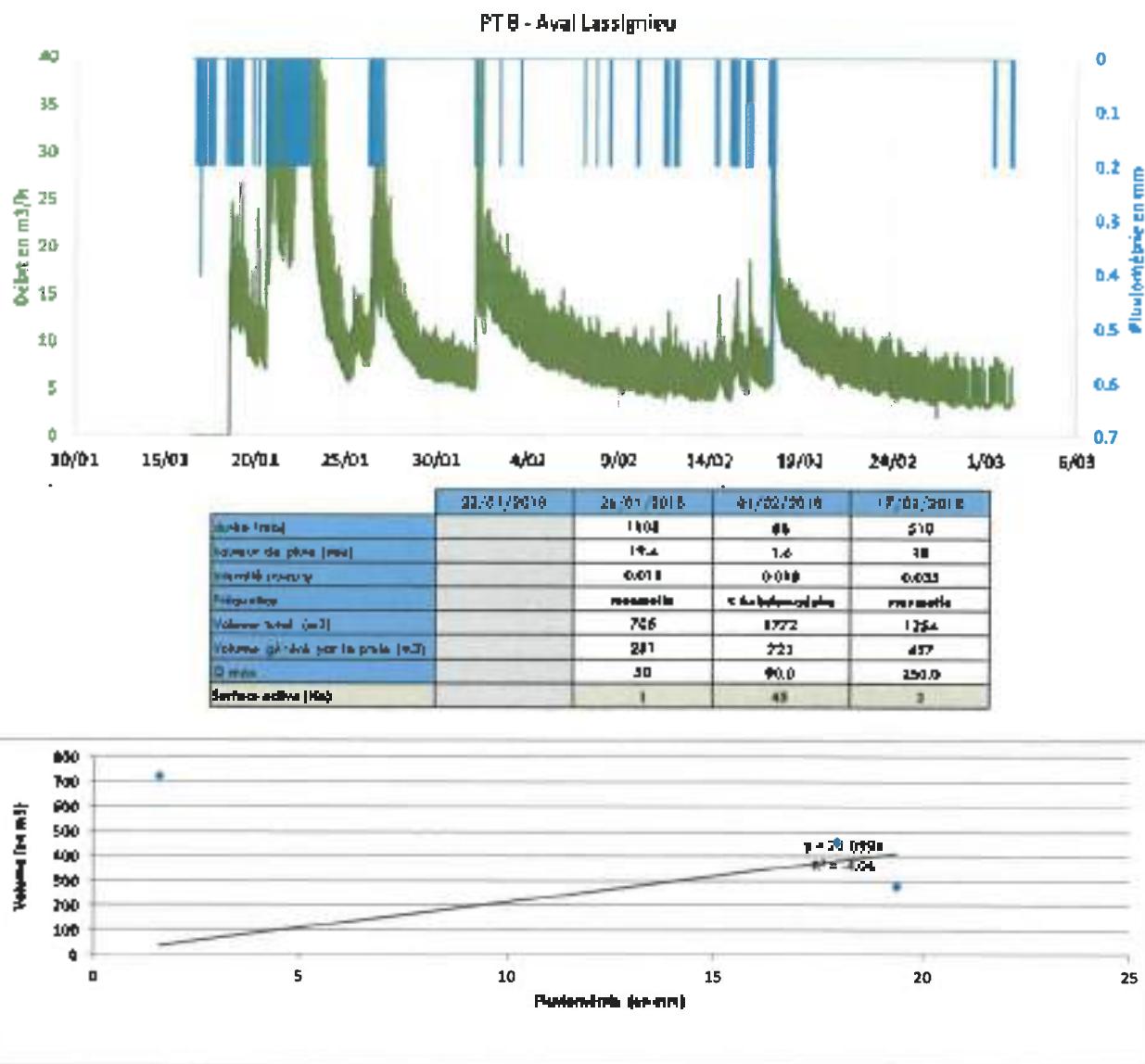
**Sur la base de notre retour d’expérience dans ce type de configuration la surface active collectée est inférieure à 1000m<sup>2</sup>.** La collecte de plusieurs toitures de logements anciens dans le réseau d’assainissement a été signalée lors des investigations de terrain.

**Il n'est pas observé de débordement par le trop-plein du PR durant la campagne de mesure.**

**Le débit d'eaux claires parasites est compris entre 0.2 et 0.3m<sup>3</sup>/h.**



↳ Exploitation des mesures temps de pluie POINT 8 – Aval Lassignieu



La surface active collectée au point 8 est évaluée à 2.1Ha.

La pluie du 22/01 n'est pas retenue compte tenu d'une mise en charge du réseau d'assainissement surestimant la mesure.

Il est observé des variations de débits régulières, attribuables au PR « Montorzier » (5m<sup>3</sup>/h mesurés au point 8).

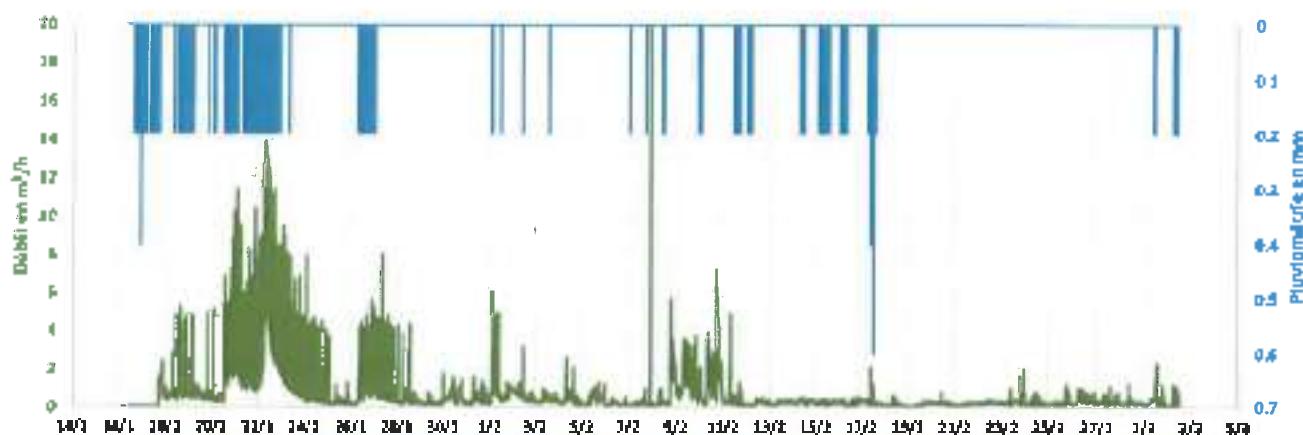
Il est observé une rémanence de l'ordre de 7 jours, représentative de la collecte d'un bassin versant et total 8.

Le débit d'eaux claires parasites est de l'ordre de 3m<sup>3</sup>/h.

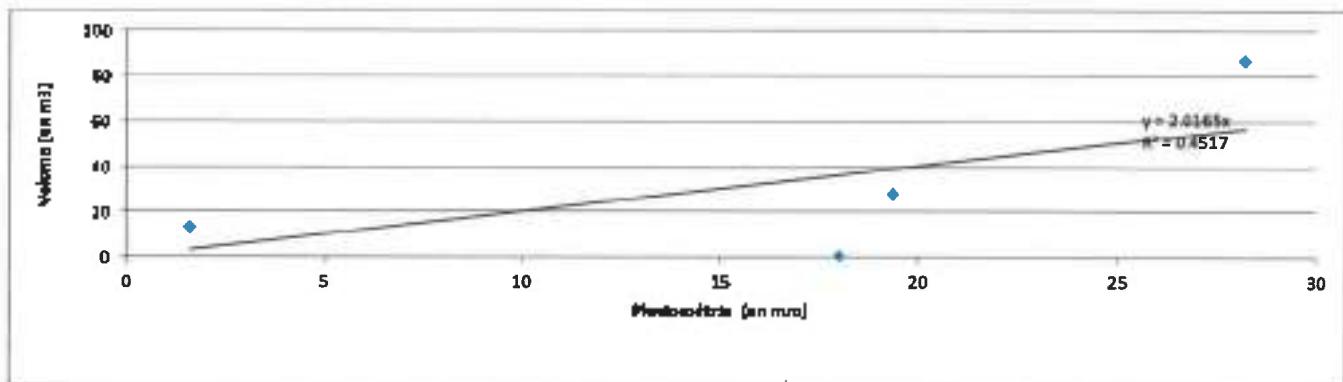


## ↳ Exploitation des mesures temps de pluie POINT 10 – Amont PR Montarlier

## PT10 - Amont PR Montarlier



	22/01/2018	24/01/2018	01/02/2018	17/02/2018
Aire de collecte	1976	1108	68	510
Profondeur de pente (mm)	28.2	19.4	1.6	1.8
Surface active (ha)	0.014	0.018	0.008	0.035
Précipitation	Intensité variable	Précipitation variable	< 100mm/dates	variable
Volumen total (m <sup>3</sup> )	137	39	22	6
Volumen générée par la pluie (m <sup>3</sup> )	87	27	13	6.4
Qmax	1.4	6	0.0	7.0
Surface active (ha)	0.3	0.14	0.8	0.004



La surface active collectée au point 10 est évaluée à 0.2Ha.

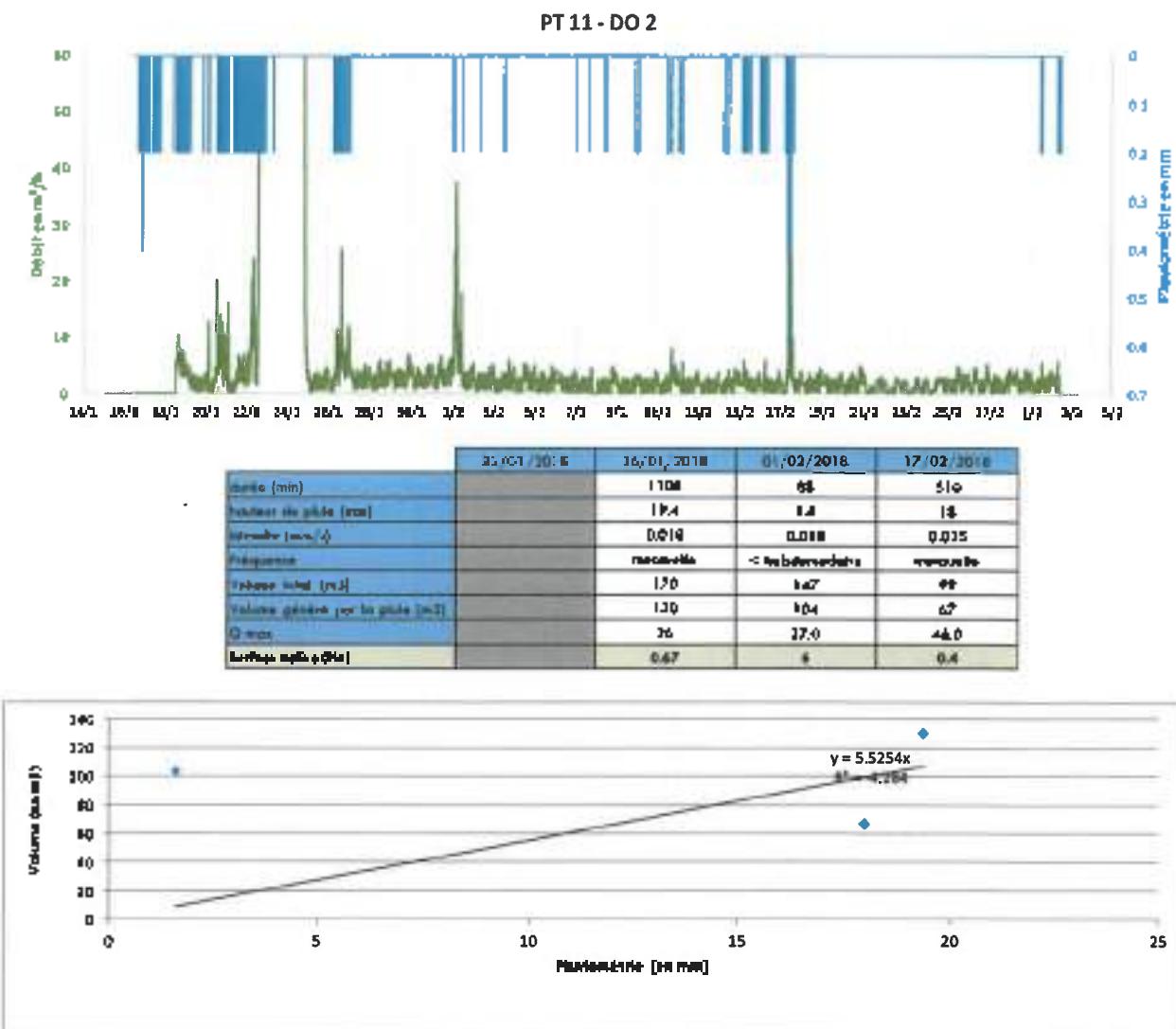
Il est observé des variations de débits régulières par temps de pluie, attribuables au fonctionnement d'un pompage privé (4 à 5 m<sup>3</sup>/h mesurés au point 10).

Il est observé une rémanence de l'ordre de 1 jour, attribuable au pompage privé (« temps de pluie »).

Le débit d'eaux claires parasites est inférieur à 0.1 m<sup>3</sup>/h.



### ↳ Exploitation des mesures temps de pluie POINT 11 – DO 2



La surface active collectée au point 11 est évaluée à 0.5Ha.

Il est observé des variations de débits régulières par temps de pluie, attribuables au fonctionnement d'un poste de relevage privé.

Il n'est pas observé de rémanence après les épisodes pluvieux.

Il est observé une surverse permanente attribuable :

- à la conception du DO2 (favorisant les surverses et le colmatage de la canalisation de rejet EU).
- ou débit important issu du DO3.

Le débit d'eaux claires parasites (hors débit issu du DO3) est inférieur à 0.1m<sup>3</sup>/h

#### II.4.1.2. Synthèse des mesures

##### ↳ Synthèse générale

Numéro de point de mesure	Point de mesure	Réseau	DONNEES DE BASE		TPS SEC		TPS de PLUIE	
			Volumé mesure (m³/h)	Écart (m³/h)	ECP (m³/h)	Débit max 1secol (m³/h)	Surface active (ha)	
1	Entree STEP	Unitaire	207	72	-	-	-	
2	PR Step	Unitaire						
3	DO n°3	Unitaire	319	202	10.0	430	26	
4	Aval Branche ZH	Unitaire	199	159	5.3	88	27	
4bis	Aval ZH	Unitaire	169	147	4.2	50		
5	RD 1504	Unitaire	134	77	3.6	160	4.9	
6	DO n°1	Unitaire	96	37	3.0	148	2.9	
7	PR Folatière	Séparatif	12	7	0.3	-	<0.1	
8	Aval Lassignieu	Majoritairement séparatif	100	74	3.0	250	2.1	
9	PR Montarlier	Séparatif						
10	Amén PR Montarlier	Séparatif		7	4	0.1	2	0.2
11	Branche DO n°2	Unitaire	42	23	0.5	46	0.5	

Figure 8: Synthèse des résultats de mesure par point

Il est observé des apports parasites sur les 2 branches principales, alimentant la station d'épuration, à savoir l'unitaire en bord de RD depuis le secteur de Lassignieu ainsi que le réseau unitaire captant le trop-plein du marais de Virignin (minimum 53% des ECP).

La surface active totale collectée est estimée à  $4.9 + 26 = 30.9\text{Ha}$  (dont 84% provenant de l'unitaire captant le trop-plein du marais).

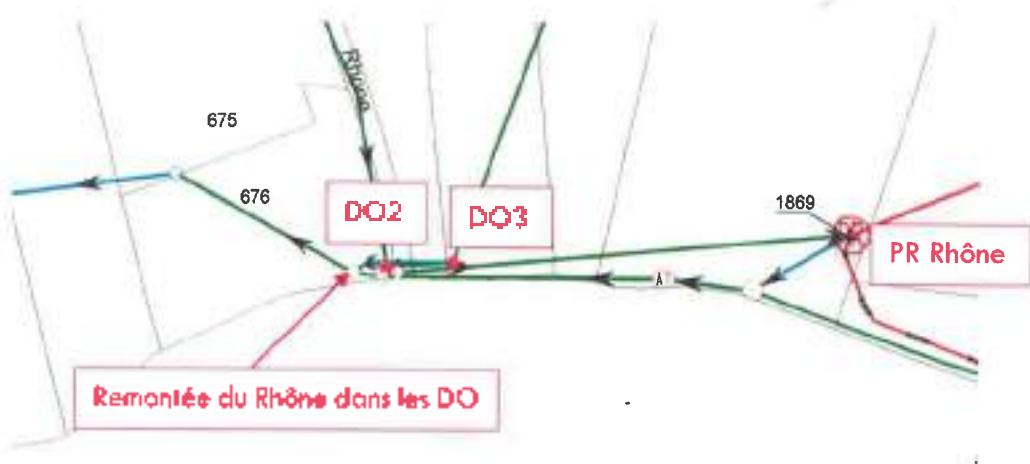
Le débit total d'eaux claires parasites est estimé à  $11\text{m}^3/\text{h}$  (débit de pompage PR Rhône :  $12\text{m}^3/\text{h}$ ).

Les branches « Montarlier » et « Folatière » présentent des impacts limités en termes de « survolumes » de temps sec et de temps de pluie.

Il est identifié que le Rhône remonte dans le réseau d'assainissement à partir de crues de retour 1 à 2 ans. Le point d'entrée dans le réseau est localisé aux coordonnées suivantes :

X : 910 890m

Y : 6 516 171m







	DD 1				Aval LASSIGNY			
	Mesure (mg/l)		Charge (kg/j)	Eq.Nut	Mesure (mg/l)		Charge (kg/j)	Eq.Nut
	Nocturne	Diurne			Nocturne	Diurne		
Débit m <sup>3/j</sup>	41	98			49	105		
DCO	59	176	19.8	145	42	62	8.6	64
DBOn	20	29	8.7	146	13	28	3.6	50
MES totales	28	90	10.1	144	16	30	3.9	55
NTK	10.7	23.1	2.7	225	7.4	20.1	2.5	207
N-NH4	7.78	17.40	2.1		5.34	6.55	1.0	
N-NO3	2.3	1.59	0.3		3.37	3.43	0.5	
N-NO2	0.31	0.55	0.1		0.22	0.24	0.0	
Azote global	13.30	25.20	3.1	204	11.00	28.80	3.0	203
Pt	1.62	2.47	0.3	137	0.91	1.27	0.2	85

Figure 10: Tableaux de présentation des mesures de charges polluantes

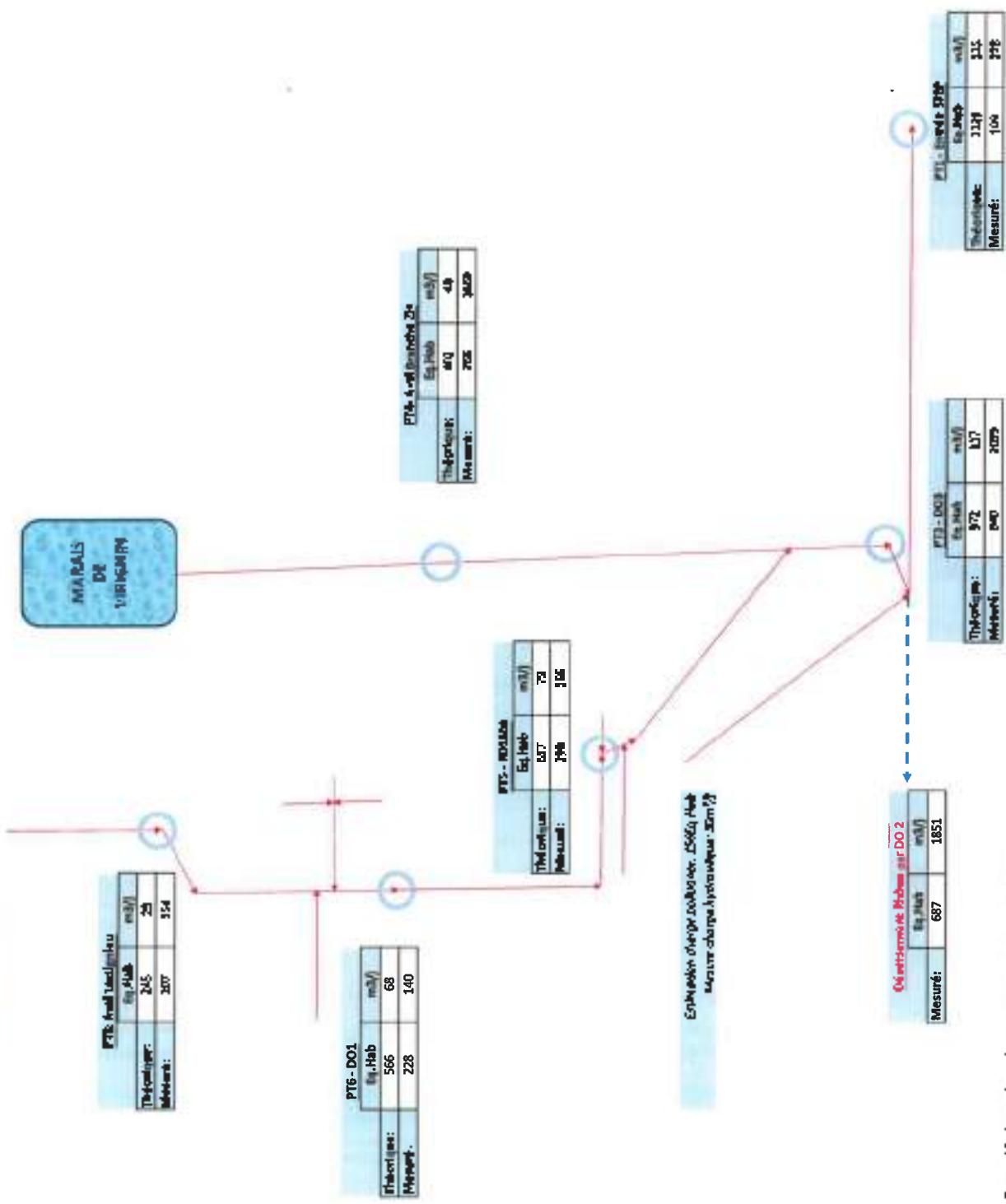
Compte-tenu de la dilution de l'effluent par les eaux claires parasites, des phénomènes d'autoépuration sont en œuvre dans le réseau d'assainissement.

L'analyse des concentrations des effluents domestiques réalisée par l'ONEMA (2010) a montré que la part oxydée de l'Azote représente 7 à 10% de l'Azote Global.

Les mesures réalisées montrent pour tous les points des valeurs très supérieures de l'ordre de 15 à 30% attestant des phénomènes d'autoépuration et de dilution des effluents lors de notre campagne. Les charges polluantes retenues seront calculées sur la base de la pollution azotée.

### Cathétomé de Vaginale (01) = Schéma Directive des systèmes d'alarme de tension

#### 1.5.2. Interactions des résultats



Code de Chambre:  
01110 MONTMARTRE  
Plaidé Système URGENCE HF MONTMARTRE

71.454.594 - 2011-2518  
Appareil étiquette 2, N° 2

Par Rupture sur, Marque haute :

- PT 3 - 1450q/Hab :

- o Schème préférentiel : les charges polluantes mesurées et déduites sont dégagées entre [210 à 250q/Hab], relevant l'estimation de la charge issue du foyer de Lézignan (PT5q/Hab sur la base des consommations AEP).
- o Schème hydrologique : Un débit net de l'ordre de 5m<sup>3</sup>/s contribue au seuil d'aménagement.

- PT 6 - DQ1 :

- o Schème préférentiel : Une charge mesurée (228 Eq/Hab) représentent seulement 45% de la charge théorique [débit de 3.80Eq/Hab] attribuable à :
  - Une partie de pollution par le réseau
  - L'eau-dépoussiérée dans le réseau
  - Un débit de captage
- o Schème hydrologique : Une diminution du volume journalier de 14m<sup>3</sup>/j attribuable :
  - Une partie d'effluent pour le réseau

Le débit de pollution ainsi que la diminution du volume journalier journalier aboutit à une baisse de pollution pour le réseau (caso, baissé d'aménagement, perte en émissivité).

- PT 3 - RD 1504 :

- o Charge préférentiel : Le débit de pollution est équivalent à celui identifié au PT6 = DQ1 (180Eq/Hab)
- o Charge hydrologique : La charge hydrologique mesurée est supérieure de 100% à la charge théorique. Cependant le débit mesuré est stable avec la mesure réalisée au PT6 = DQ1, entraînant donc une baisse phasée due à la charge hydrologique intermédiaire reflectée.

- PT 4 - Avril Branche IN :

- o Charge préférentiel : Un débit net de 1.620m<sup>3</sup>/j contribue au trop-plein du rejet du secteur.
- o Charge hydrologique : Un débit net de 1.620m<sup>3</sup>/j contribue au trop-plein du rejet du secteur.

- PT 4 - DQ3 :

- o Charge préférentiel : La charge polluante mesurée (60Eq/Hab) est inférieure donc le chargé dans des points 4, 5 et branchements intermédiaires non mesurés. Ce déferlement (- 11Eq/Hab) est générable au sujet de la Zone Hors-Nids.
- o Charge hydrologique : Un débit net de DQ3 en lieu mesuré (qui prends en compte 4, 5 et les branchements intermédiaires non mesurés). Ce déferlement est donc limité par la demande totale sur la domained'assainissement du DQ3.

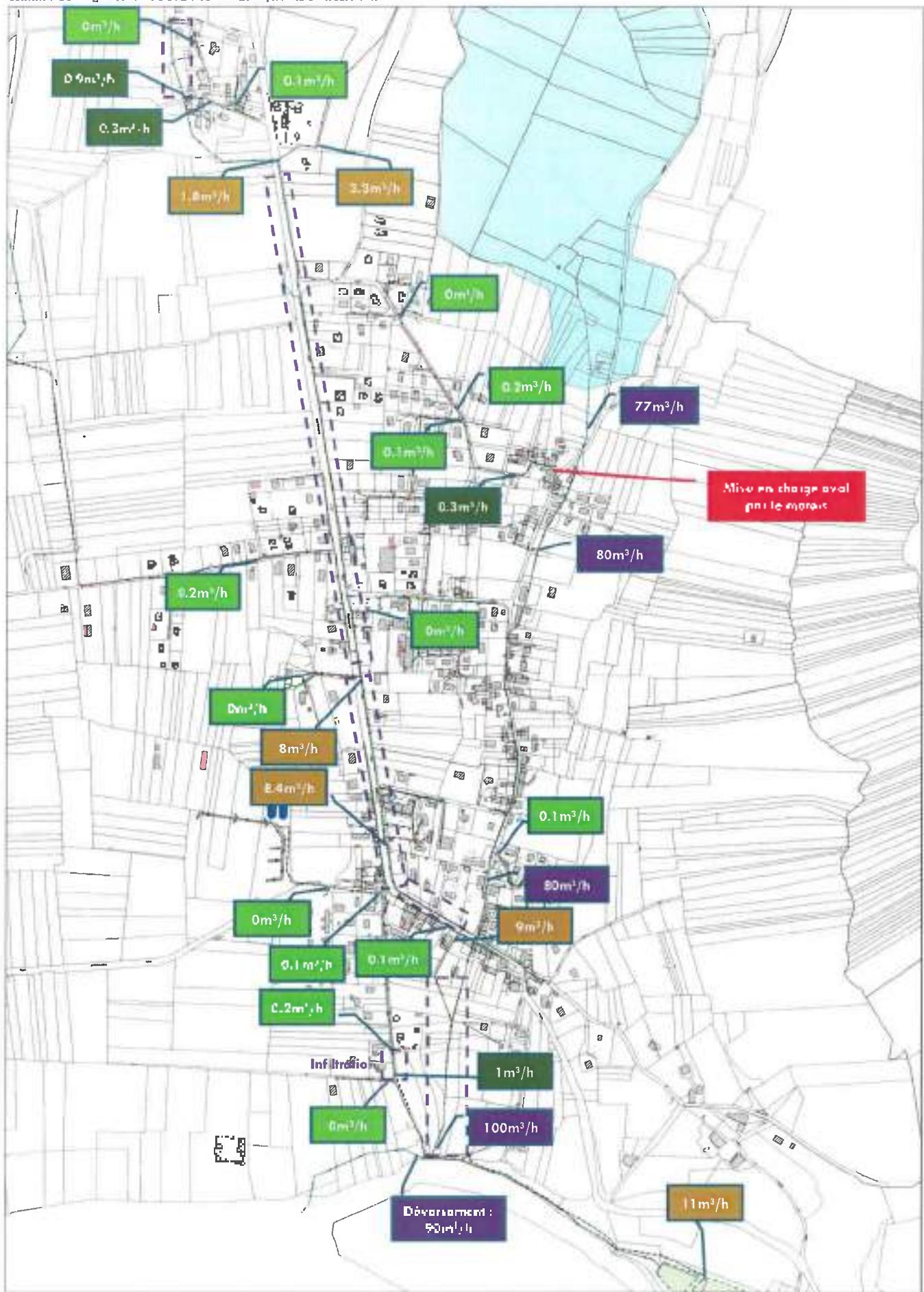
- PT 1 - Ensuite PTIP :

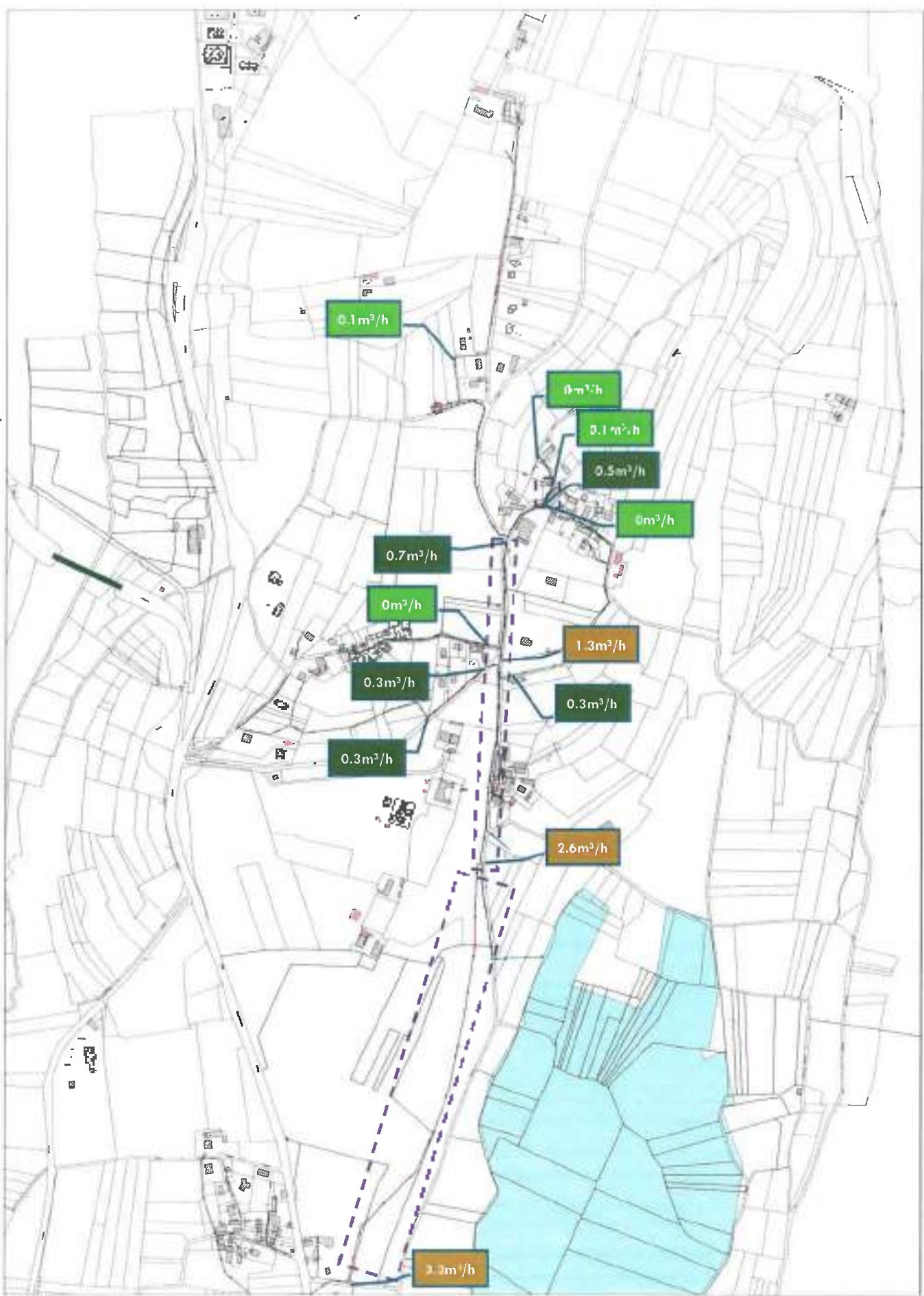
- o Charge préférentiel : La charge polluante nette mesurée est de l'ordre de 100Eq/Hab contre 110Eq/Hab théoriques, orientant l'importante perturbation de pollution.
- o Le point de pollution du DQ2 (y compris au niveau de la pollution par l'habitation n°DQ2) est estimé à environ 200Eq/Hab (mesure préparatoire). Soit une partie de pollution pour le réseau en amont de l'ordre de 300Eq/Hab, valeur cohérente avec le débit calculé au PT DQ3 (200Eq/Hab).
- o Schème hydrologique : La charge hydrologique mesurée est de 280m<sup>3</sup>/j rendue que celle collectée par les DQ2 et 3 en de 2100 + 30 = 2130m<sup>3</sup>/j. Ce déferlement (18.50m<sup>3</sup>/j) pour accroître horaire horde dépendance au débordement de la mesure permanente du DQ2.

### **III. CAMPAGNE DE MESURE DES EAUX CLAIRES PARASITES**

Il a été réalisé une campagne de mesure des Eaux Claires Parasites avec deux équipes intervenant simultanément.

Les mesures ont été réalisées du 07/02/2018 à 23h00 au 08/02/2018 à 05h30, en période de nappe haute et par temps sec.





Le débit total mesuré d'Eaux Claires Parasites durant la campagne s'élève à 100m<sup>3</sup>/h.

Les apports sont présentés ci-dessous (par ordre d'importance) :

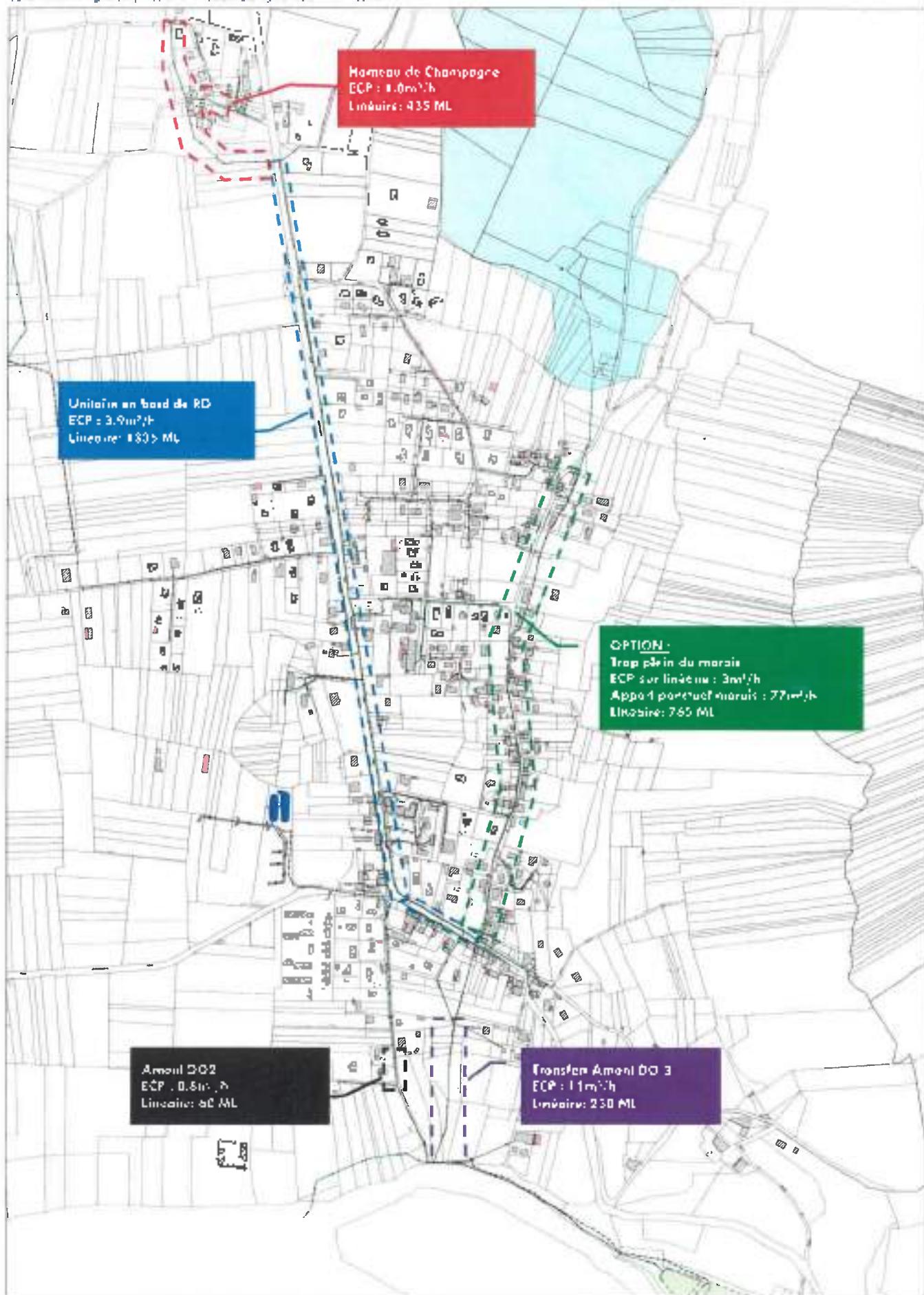
- Trop-plein du marais : 77m<sup>3</sup>/h
- Transfert amont DO3 : 11m<sup>3</sup>/h
- Unitaire en bord de RD : 3.9m<sup>3</sup>/h
- Canalisation de trop plein du marais : 3m<sup>3</sup>/h
- Hameau de Champagne : 1.8m<sup>3</sup>/h
- Réseau principal Lassignieu : 1.3m<sup>3</sup>/h
- Amont DO2 : 0.8m<sup>3</sup>/h
- Transfert aval Lassignieu : 0.7m<sup>3</sup>/h
- Hameau Lassignieu : 0.5m<sup>3</sup>/h

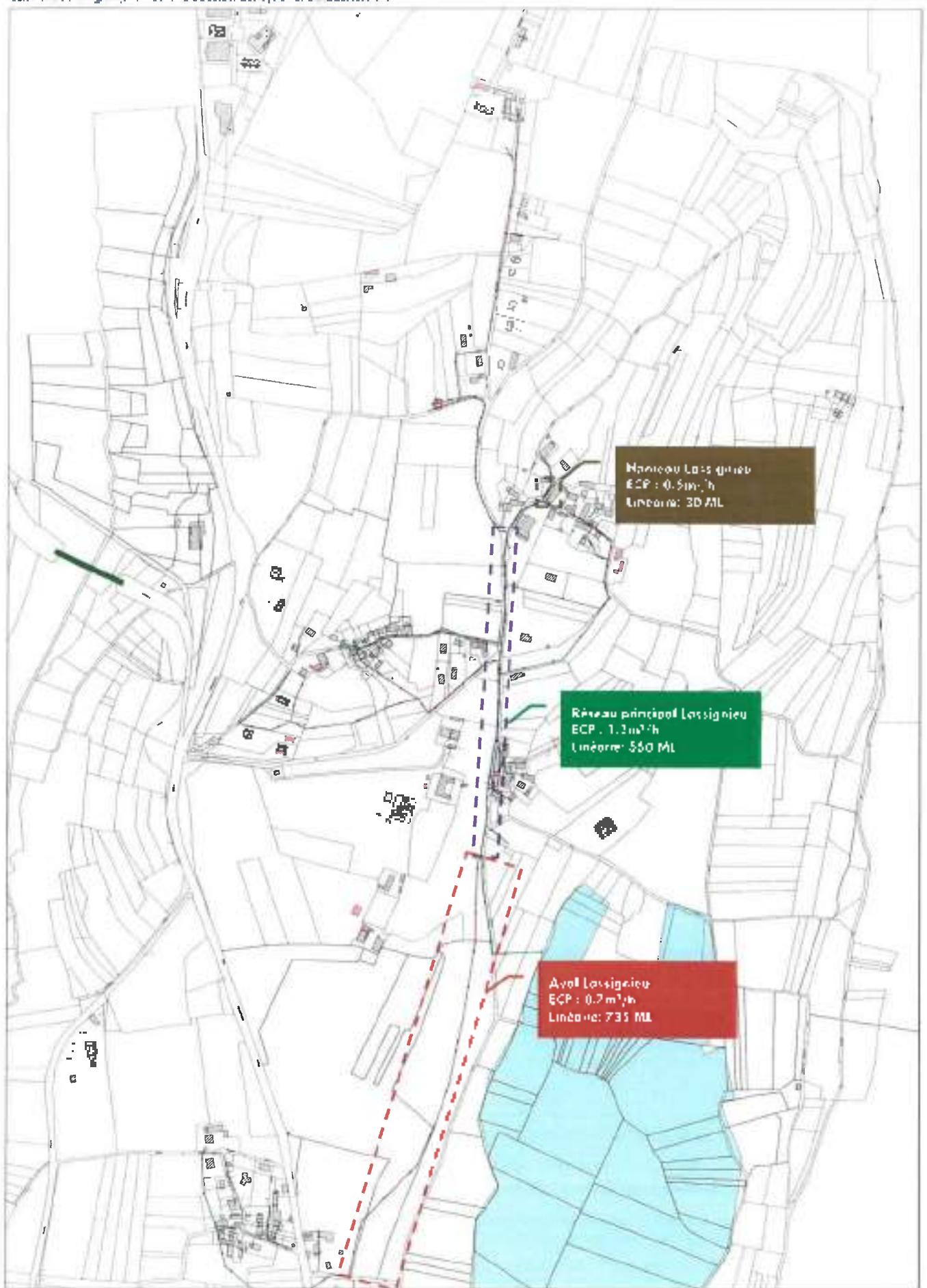
## **IV. PROPOSITIONS D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **IV.1. INSPECTIONS TÉLÉVISUELLES**

Les inspections télévisuelles (I.T.V) sont proposées sur les secteurs où des apports d'Eaux Claires Parasites ont été identifiés durant les campagnes de mesures nocturnes ainsi que lors des mesures de débit en continu.

L'objectif de l'ITV est de déterminer l'origine des apports d'Eaux Claires Parasites pour proposer un programme de travaux adapté.





Secteur	RCP	Unité TV	Volume TV	Commentaire	Chiffre TV
Transfert imminent ECO-3	1 ton/ h		250	Transfert à la rampe privée avec un déchet	Identifie les déchets pour prendre des décisions
Leisure bord de l'Eau	2 km/h			Identifie les déchets pour proposer des transferts adaptés.	
Hameau du Chêneplatine	1 km/h		135	Identifie principale en rive ECF de Rd. représentation du secteur	Identifie les déchets parcs de charge polluants et hydrocarbures.
Reseau poubelle usagers	1 km/h		455		Identifie les déchets pour proposer des transferts adaptés.
Autre ECO-2	1 km/h		550		Identifie les déchets pour proposer des transferts adaptés.
Transfert en site temporaire	0 km/h		0	Lez. Infrastructure à localiser	Identifie les déchets pour proposer des transferts adaptés.
Hameau de la Gare	0 km/h		755	Sortie de l'île et accès à la mer	Identifie les déchets pour proposer des transferts adaptés.
Lez. ECO-2	0.5 km/h		30		Identifie les déchets pour proposer des transferts adaptés.
Trop pleine du marche	300 m/h + envoi sur marche 70m/h		NS	Retour marche: Débordement	Resouvre les options possibles et demandées
Total hameau TV disponible	20 m/h		5335 m <sup>3</sup> /h		Détermine les ouvertures et fermetures des marchés
Total TV transportable	200 m <sup>3</sup> /h		4360 m <sup>3</sup>		

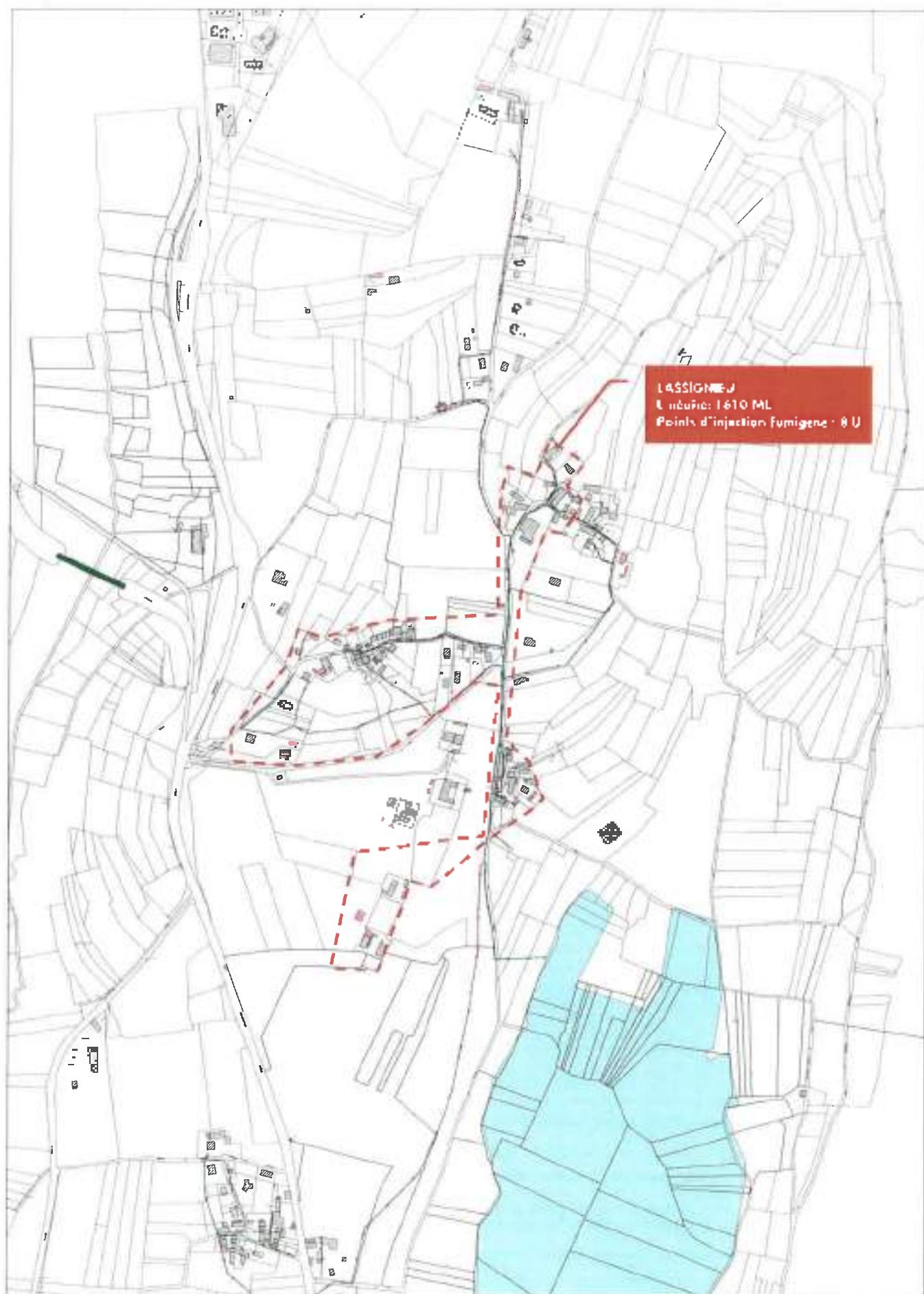
Figure 12 : Tableau de synthèse des propriétés des TV

#### **IV.2. CONTRÔLE FUMIGÈNE**

Les tests au fumigène sont réalisés sur les réseaux d'assainissement séparatifs d'eaux usées ». Le contrôle des points de sortie de fumigène (grilles, toltures, fossés, sol) permet l'identification des surfaces dont le ruissellement est collecté dans le réseau d'assainissement.

Les contrôles au fumigène sont proposés sur la base des surfaces actives et de la nature du réseau.





Secteur	Volume	Points d'injection de l'uréogène
SALCÉY - ROISIERS	500 ML	3 u
LASSAGNE	1010 ML	8 u
<b>TOTAL</b>	<b>2140 ML</b>	<b>11 u</b>

Figure 19: Tableau de synthèse des prépositions de sorts de l'uréogène.